



**DOCUMENT UNIQUE DE PROGRAMMATION
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
POUR LE 10^{ÈME} FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**



Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la Commission européenne ont convenu de ce qui suit:

(1) La Commission européenne, représentée par M. Fokion Fotiadis, Directeur Général du Développement et de la Coopération - EuropeAid, et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, représenté par M. Philippe Gomès, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Ordonnateur Territorial du 10^{ème} FED (ci-après les parties) se sont entendus en vue de déterminer les orientations générales de la coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Union européenne.

Sur la base de ces discussions, le présent document unique de programmation (DOCUP) de Nouvelle-Calédonie a été établi pour la période 2011-2013, en conformité avec les dispositions de l'association des pays et territoires d'outremer à l'Union européenne, telles que mentionnées dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en particulier l'article 198, ainsi que la Décision du Conseil 2001/822/CE du 27 Novembre 2001 portant sur l'Association des Pays et Territoires d'outre-mer à l'Union européenne.

(2) L'accord des deux parties concernant le DOCUP sera considéré comme définitif six (6) semaines après sa date de signature, à moins que l'une des parties ne communique le contraire avant la fin de cette période.

Fait à,

le,

Pour la Commission européenne,

Pour la Nouvelle-Calédonie,

SOMMAIRE

Liste des acronymes et abréviations	4
PARTIE A : STRATEGIE DE COOPERATION	5
Synthèse	5
Chapitre 1 – Objectifs de la coopération avec l'Union européenne.....	5
Chapitre 2 – Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale.....	6
2.1 – Contexte politique	6
2.2 – Situation économique et sociale	6
2.3 – Bonne gouvernance financière, fiscale et judiciaire.....	9
2.4 – Questions environnementales.....	10
2.5 – Défis à moyen terme et viabilité des politiques actuelles.....	11
2.6 – Dialogue entre les parties prenantes	12
Chapitre 3 – Agenda politique du PTOM.....	12
Chapitre 4 – Evaluation de la coopération passée et présente de la coopération avec l'UE	15
4.1 – Résultats en enseignements tirés de la coopération passée et présente avec l'UE.....	15
4.2 – Programmes d'Etats membres de l'UE et d'autres bailleurs de fonds	17
Chapitre 5 – Stratégie de réponse	18
5.1 – Secteur d'intervention.....	18
5.2 – Capacités institutionnelles	19
PARTIE B : PROGRAMME TERRITORIAL	20
Chapitre 6 – Programme territorial d'appui au secteur de la formation continue	20
1 – Identification	20
2 – Motif et contexte national.....	20
2.1 – Contexte national et motifs du programme d'appui à la politique sectorielle	20
2.1.1 – Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté	20
2.1.2 – Politique nationale de développement	20
2.2 – Contexte sectoriel : politiques et défis	21
2.2.1 – Contexte et caractéristiques du secteur.....	21
2.2.2 – Evaluation du budget du secteur et perspectives financières à moyen terme	21
2.2.3 – Coordination avec le pays bénéficiaire et/ou les autres bailleurs de fonds.....	22
2.2.4 – Evaluation de la capacité institutionnelle	22
2.2.5 – Cadre général pour le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles	22
2.2.6 – Situation macro-économique.....	22

2.2.7 – Gestion des finances publiques.....	23
2.3 – Eligibilité à l'appui budgétaire	24
2.3.1 – Politique et stratégie de développement sectoriel.....	24
2.3.2 – Stabilité macro-économique	24
2.3.3 – Gestion des finances publiques.....	24
2.4 – Enseignements tirés	24
2.5 – Actions complémentaires.....	25
2.6 – Coordination des bailleurs de fonds.....	25
3 – Description	25
3.1 – Objectifs.....	25
3.2 – Résultats escomptés et principales activités.....	26
3.3 – Risques et hypothèses	26
3.4 – Parties prenantes	26
3.5 – Questions transversales	26
4 – Questions de mise en œuvre.....	27
4.1 – Mode de gestion.....	27
4.2 – Procédures de passation de marchés et d'octroi de subvention.....	27
4.3 – Budget et calendrier	27
4.3.1 – Budget.....	27
4.3.2 – Calendrier	28
4.4 – Suivi de l'exécution et critères de décaissement	28
4.5 – Evaluation et audit	28
4.6 – Communication et visibilité.....	28
Annexe 1 – Les institutions de la Nouvelle-Calédonie	29
Annexe 2 – Statistiques économiques et sociales.....	31

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AFD	Agence Française de Développement
BP	Budget Primitif
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAFAT	Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs salariés
CCCP	Comité Consultatif de la Certification Professionnelle
CCT	Commission Consultative du Travail
CCFP	Comité Consultatif de la Formation Professionnelle
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen-Terme
CE	Commission européenne
CEROM	Comptes Economiques Rapides de l'Outre-mer
CFTMC	Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières
CPS	Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique
DBAF	Direction du Budget et des Affaires Financières
DEFM	Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois
DEUST	Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
DFPC	Direction de la Formation Professionnelle Continue
DIMENC	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
DOCUP	Document Unique de Programmation
DPG	Déclaration (ou discours) de Politique Générale
ERASMUS	European Region Action Scheme for the Mobility of University Students
ETFPA	Etablissement Territorial de Formation Professionnel pour Adultes
FED	Fonds Européen de Développement
GFPC	Logiciel informatique de la direction de la formation professionnelle continue
IAC	Institut Agronomique Calédonien
IDC-NC	Institut de Développement des compétences - Nouvelle-Calédonie
IDH	Indicateur de Développement Humain
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISEE	Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (de Nouvelle-Calédonie)
IUCN	International Union for Conservation of Nature
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
NC	Nouvelle-Calédonie
NET-BIOME	Networking tropical and subtropical Biodiversity research activities in Outer Most regions and territories of Europe in support of sustainable development
PAPS	Programme d'Appui à la Politique Sectorielle
PCRDT	Programme cadre de recherche et de développement technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RELIEF	Réseau d'Echange et de Liaison d'Information pour l'Emploi et la Formation
SADNC	Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie
SLN	Société Le Nickel
SMART	Spécifiés, Mesurables, Accessibles, Réalisables et situés dans le Temps
SMG	Salaire Minimum Garanti
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UFC	Union Française des Consommateurs
UTG	Unité Technique de Gestion
UNC	Université de la Nouvelle-Calédonie
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

PARTIE A: STRATÉGIE DE COOPÉRATION

SYNTHESE

Troisième île du Pacifique Sud par sa superficie, la Nouvelle-Calédonie est située à proximité du tropique du Capricorne, à environ 1 500 kilomètres de la côte australienne. Membre de l'ensemble mélanésien, elle comprend la Grande Terre, les îles Loyauté ainsi qu'une dizaine d'îlots et d'archipels.

Depuis l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 et la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est une collectivité *sui generis* de la République française qui bénéficie d'une large autonomie. En application du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, elle est un pays et territoire d'outre-mer (PTOM) associé à l'Union européenne (UE).

La Nouvelle-Calédonie compte 245 000 habitants, qui sont très inégalement répartis sur le territoire. La population présente une fécondité encore forte mais en recul et une part importante des jeunes dans la pyramide des âges.

Sur les dix dernières années, la Nouvelle-Calédonie a connu une croissance économique soutenue et beaucoup plus régulière que par le passé, avec l'investissement comme principal moteur. Bien qu'elle soit surnommée « le caillou », la Nouvelle-Calédonie est avant tout une société de service et non une île métallique, même si le nickel a contribué environ au quart de la croissance calédonienne entre 1998 et 2006. La croissance des dix dernières années, qui a reposé sur l'accumulation de facteurs (travail et capital) et peu sur des gains de productivité, a été riche en emplois. Pour autant, l'augmentation de la demande de travail reste marquée par l'inadéquation entre l'offre (qualifiée) et la demande d'emploi (peu qualifiée).

Ainsi, au-delà du rééquilibrage et des transferts de compétences de l'Etat (France) vers le territoire, l'un des enjeux majeurs auquel la Nouvelle-Calédonie est confrontée aujourd'hui est la pénurie de main d'œuvre, notamment qualifiée. Son principal défi est donc de gérer au mieux la croissance attendue avec le développement des grands projets à venir, sachant que la capacité d'absorption de l'économie demeure limitée, tout comme les ressources en travail.

Pour accompagner le développement et répondre à ces défis, l'agenda politique de la Nouvelle-Calédonie comprend notamment la mise en place d'un schéma d'aménagement et de développement, la mise en œuvre de politiques volontaristes pour accroître le rééquilibrage social, spatial et économique du territoire, la modernisation de la fiscalité et des finances publiques et enfin une politique ambitieuse de formation.

Les fonds alloués par l'UE dans le cadre du 9^{ème} FED, selon le principe de l'appui budgétaire et sur le secteur de la formation professionnelle, ont eu un effet de levier et permis à la fois de restructurer le secteur, de renforcer les capacités des acteurs institutionnels de l'insertion et de la formation, de créer de nouvelles méthodes d'intervention, de faire progresser les outils d'orientation et d'insertion professionnels et enfin de réhabiliter, de spécialiser et de multiplier les capacités d'accueil. Il est apparu à l'ensemble des parties prenantes, consultées dans le cadre du dialogue institutionnel, qu'il convenait de pérenniser les dispositifs et les instruments développés entre 2004 et 2009 dans le secteur. La Nouvelle-Calédonie a donc choisi de faire porter les fonds alloués dans le cadre du 10^{ème} FED (19,81 millions d'euros pour 2011-2013) sur la formation professionnelle comme levier du développement économique durable.

CHAPITRE 1. OBJECTIFS DE LA COOPERATION AVEC L'UNION EUROPEENNE

Conformément au traité sur le fonctionnement de l'UE, le but de l'association des PTOM à l'UE est la promotion de leur développement économique et social et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'UE dans son ensemble. Le traité spécifie que l'association entre les PTOM et l'UE «doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent».

Les dispositions de la décision d'association outre-mer du 27 novembre 2001¹ en matière de coopération pour le financement du développement visent à encourager le développement durable des PTOM, en se concentrant sur la réduction, la prévention et, à terme, l'éradication de la pauvreté. Elles concourent également à leur intégration progressive dans l'économie régionale et mondiale.²

CHAPITRE 2. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Située au Nord du tropique du Capricorne, la Nouvelle-Calédonie dont le territoire couvre 18 576 km² constitue la 3^{ème} île du Pacifique Sud en termes de superficie, après la Papouasie-Nouvelle Guinée et les îles Salomon. Membre de l'ensemble mélanésien, elle comprend la Grande Terre, les îles Loyauté ainsi qu'une dizaine d'îlots et d'archipels.

2.1 Contexte politique³

En 1988, après une période troublée par des événements sociaux et politiques graves, la signature des **Accords de Matignon** du 26 juin 1988 (mis en œuvre par la loi référendaire du 9 novembre 1988) a ouvert une ère de stabilité institutionnelle, jamais connue auparavant. Avec la signature de l'**Accord de Nouméa** du 5 mai 1998 et la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un nouveau statut au sein de la République française, défini par le titre XIII de la constitution française (« dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ») qui la dote d'une organisation adaptée à son identité propre constituant un modèle original, inventé pour définir un partage de souveraineté avec la France. La Nouvelle-Calédonie est ainsi devenue une collectivité territoriale à statut particulier au sein de la République française (collectivité *sui generis* de la République française).

La spécificité de ce statut tient au fait qu'il fait une large part à l'identité kanak, prend en compte la notion d'un rééquilibrage économique et social du territoire, met en place des nouvelles institutions, établit une citoyenneté calédonienne au sein de la nationalité française, prévoit un transfert progressif et irréversible des compétences de l'Etat français vers la Nouvelle-Calédonie, et une consultation sur l'accession à une pleine souveraineté (entre 2014 et 2018), ce qui est unique au sein de la République française.

L'État français est représenté par le Haut-commissaire de la République. Les **institutions** de la Nouvelle-Calédonie comprennent le congrès (assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres qui vote les délibérations et les lois du pays) ; le gouvernement⁴ (exécutif de la Nouvelle-Calédonie élu par le Congrès qui arrête les projets de délibérations et de lois du pays à lui soumettre) ; le Sénat coutumier, le Conseil économique et social et les conseils coutumiers. Les provinces (Sud, Nord et Îles Loyauté) et les communes sont des **collectivités territoriales de la République française**. Elles s'administrent librement par des assemblées élues au suffrage universel direct. Les provinces sont donc dotées d'une assemblée délibérante et d'un exécutif.⁵

2.2 Situation économique et sociale⁶

Entre 1998 et 2008, la Nouvelle-Calédonie a enregistré une **croissance économique soutenue**, supérieure à 3% en termes réels et de 7% en valeur (moyennes annuelles). Sur la même période, le PIB par habitant a augmenté de près de 60% (soit 5% en moyenne annuelle) pour s'établir à 25 000 euros. Ce niveau de PIB par habitant est supérieur à celui de la plupart des petites économies insulaires et comparable à celui de Singapour ou de la France provinciale. Néanmoins, la Nouvelle-Calédonie pâtit d'un niveau de prix

¹ Si la quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 198 à 204) contient les dispositions de base relatives à l'association des PTOM à la Communauté, les règles et procédures détaillées pour l'association PTOM-UE sont établies par le Conseil conformément à l'article 203 du TFUE, par l'intermédiaire des «décisions d'association outre-mer» successives adoptées depuis 1964.

² Ainsi, la coopération pour le financement du développement des PTOM a été jusqu'ici financée par le FED, instrument financier de coopération également utilisé par ailleurs pour le financement du développement des États ACP.

³ Voir Annexe 1 : Schéma du fonctionnement des institutions issues de la Loi organique du 19 mars 1999

⁴ Le président du gouvernement, ordonnateur territorial du FED, est responsable de la coopération avec l'Union européenne

⁵ Les provinces sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'État, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes, limitativement énumérées dans la Loi organique (article 20 et suivants)

⁶ Voir annexe 2, Statistiques économiques et sociales

particulièrement élevé qui rend délicates les comparaisons nationales et internationales en l'absence d'estimations à parité de pouvoir d'achat. L'économie calédonienne apparaît introvertie : son taux d'ouverture est relativement faible (moins de 30% du PIB).

Sur les dix dernières années, l'**emploi** a bénéficié de la bonne conjoncture économique (l'emploi salarié a crû de 4% par an entre 1998 et 2008), assurant la vigueur de la consommation intérieure. Le taux de chômage au sens administratif, mesuré sur la base du nombre de demandeurs d'emplois inscrits (demandeurs d'emploi véritablement engagés dans la recherche d'un emploi) et une population active estimée, s'élève à 6%.⁷

La Nouvelle-Calédonie étant un acteur important sur le marché mondial du **nickel** (elle est placée au 2^{ème} rang mondial des réserves de nickel, après l'Australie), celui-ci y occupe une place emblématique. Pour autant, « la Nouvelle-Calédonie est avant tout une société de service et non une île métallique »⁸. S'il constitue bien la première ressource d'exportation (plus de 90% des exportations de biens), le poids relatif du secteur nickel a eu globalement tendance à décliner à partir du début des années 70, avec un point bas en 1998 (3%). Cependant, à partir de cette date, la remontée des cours s'est traduite par une augmentation du poids relatif du nickel, qui a atteint un point culminant en 2007 (20%) suivi d'une baisse en 2008 à 10% qui correspond finalement à la moyenne constatée sur les dix dernières années. La construction d'une usine de transformation du nickel dans le Nord de l'île et la mise en service prochaine de la nouvelle unité du Sud devraient accentuer le poids de cette industrie.

Comme la plupart des économies développées, l'économie calédonienne est largement "tertiarisée" : 70% de la valeur ajoutée dégagée en 2008 sont attribués au **secteur tertiaire**, dont 24% pour les services non marchands et 12% pour le commerce.

L'**industrie locale** hors métallurgie représente 7% de la création de richesse en Nouvelle-Calédonie. Pour favoriser le développement de cette **industrie**, la Nouvelle-Calédonie, compétente en matière fiscale et douanière, a fixé des barrières de protection à l'entrée du territoire, dans une logique de substitution aux importations. Cette politique vise à favoriser l'essor et la diversification de la production locale notamment manufacturière, dans un contexte où les entreprises calédoniennes sont confrontées à des handicaps structurels (principalement la taille réduite du marché intérieur). Avec un tel dispositif de protection, la Nouvelle-Calédonie cherche, comme d'autres pays du monde, à stabiliser son économie et ses emplois vis-à-vis de bouleversements potentiellement très rapides.

Le secteur du **Bâtiments et Travaux Publics (BTP)**, stimulé par les investissements privés (ménages et entreprises) et publics, représente plus de 10% de la valeur ajoutée. Ce secteur bénéficie également d'une politique volontariste en faveur de son développement via des dispositifs de double défiscalisation (France et Nouvelle-Calédonie).

Le **tourisme** représente environ 3% du PIB de la Nouvelle-Calédonie mais, comme l'agriculture, il représente un enjeu essentiel pour l'emploi et pour contenir l'exode rural. La stratégie de développement touristique s'appuie à la fois sur le tourisme de luxe et sur les petites unités qui sont fréquentées par les touristes locaux. En effet, c'est essentiellement la consommation intérieure (ménages et entreprises) qui a permis une progression des activités liées au tourisme (transport, hôtels, cafés et restaurants...).

⁷ Attention, la mesure du chômage pose problème en Nouvelle-Calédonie. Cf Rapport de l'Inspection Générale de l'INSEE : « le chômage est mesuré et publié à partir de deux sources : (i) tous les 5 ans (à partir de 2004) : les chômeurs et le taux de chômeurs au sens du recensement ; (ii) tous les mois, les DEFM de l'agence pour l'emploi (série brute, non CVS). Il n'y a pas d'enquête Emploi et pas de plan pour la mise en place d'une telle enquête, compte tenu de sa lourdeur. La qualité de l'information sur le chômage est considérée comme insatisfaisante du fait de l'absence de mise à jour du taux de chômage entre les recensements ». Ainsi, le taux de chômage déclaratif (personnes de 14 ans et plus se déclarant à la recherche d'un emploi sans être forcément inscrites dans les services spécialisés pour la recherche d'un emploi dans les provinces), mesuré lors du dernier recensement de 2004 s'élevait à 16,3% (personnes de 14 ans et plus se déclarant à la recherche d'un emploi sans être forcément inscrites dans les services spécialisés pour la recherche d'un emploi dans les provinces)

⁸ CEROM (AFD, IEOM, ISEE) « Les défis de la croissance calédonienne », décembre 2008, téléchargeable sur <http://www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/publications/etudes-cerom-114/>

En revanche, **l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture** représentent à peine 2% de la richesse créée, en dépit des mesures protectionnistes dont ils bénéficient. Leur importance, notamment en termes d'aménagement du territoire, justifie les efforts fournis en faveur de leur développement.

Finalement, les productions manufacturière et agricole locales ne permettent pas de répondre entièrement à la demande ; à cela s'ajoute la forte dépendance énergétique vis à vis de l'extérieur, ce qui explique le recours massif de la Nouvelle-Calédonie aux **importations** (45% du PIB). Le taux de couverture des importations par les **exportations** avoisine les 50% et la balance commerciale est déficitaire, même si le phénomène (accentué par les besoins spécifiques liés à la construction des usines métallurgiques) est moindre que dans tous les autres départements ou collectivités françaises d'outre-mer. La Nouvelle-Calédonie s'inscrit peu dans les flux commerciaux mondiaux et sa position de leader du nickel ne suffit pas à influencer les flux (la quasi-totalité des exportations est constituée de nickel). Environ 40% des importations provient de l'Union européenne. Le commerce est peu développé avec les petits Etats insulaires voisins, mais progresse avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays asiatiques (50% environ des importations et des exportations).⁹

A ce jour, selon le diagnostic posé dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie (SADNC) – validé par l'ensemble des acteurs de la vie politique et économique –, aucune analyse sur la **compétitivité** de la Nouvelle-Calédonie n'est disponible au niveau territorial (création d'entreprises, fiscalité, recrutement...) ni au niveau des entreprises calédoniennes. La croissance de ces dernières années s'explique principalement par un fort recours à **l'investissement** (le taux d'investissement de la Nouvelle-Calédonie avoisine les 35%). Sur les 10 prochaines années, les investissements d'ores et déjà programmés et identifiés dans les domaines du nickel, du tourisme et des infrastructures publiques, pour un montant d'environ 5 milliards d'euros, devraient alimenter la croissance à venir en Nouvelle-Calédonie. Les principaux secteurs directement concernés que sont le BTP, les services aux entreprises, l'industrie et le tourisme risquent cependant de faire face à un manque de **main d'œuvre et de compétence**, d'où l'importance du rôle de la formation professionnelle dans le schéma de développement et de structuration de l'économie du territoire. Il apparaît en effet que la croissance calédonienne est extensive et **qu'elle doit gagner en productivité**, notamment du **travail**.

Le bilan positif de l'économie de la Nouvelle-Calédonie doit être nuancé par l'existence de certains **déséquilibres**. Ses 245 000 habitants sont inégalement répartis sur le territoire : 7,1% en province des Iles Loyauté, 18,3% en province Nord et 74,5% en province Sud. La contribution à la création de richesse étant encore plus déséquilibrée, il en résulte des écarts de PIB par habitant marqués entre provinces, l'écart maximal étant de 1 à 2,8 entre les provinces des îles Loyauté et Sud¹⁰.

L'**Indicateur de Développement Humain (IDH)** calculé pour la Nouvelle-Calédonie s'élève à 0,878 pour l'année 2005, ce qui la place au dessus de la moyenne mondiale (0,743) et proche de la moyenne des pays à développement humain élevé (0,897). Là encore, les comparaisons provinciales montrent que si les inégalités tendent à se réduire, elles existent toujours¹¹. En revanche, si l'on isole les indicateurs sociaux (santé et éducation) des indicateurs économiques (PIB par habitant), les écarts sont faibles. Enfin, une approche des inégalités au travers du calcul d'un **indicateur de Gini** montre qu'en termes de revenu, les écarts entre ménages sont importants. En effet, ce coefficient est de 0,50 pour la Nouvelle-Calédonie (contre 0,33 par exemple pour la France). Ainsi, malgré un PIB par habitant d'environ 25 000 euros par habitant, un quart de la population du pays vit au-dessous du seuil de **pauvreté relative**. 25 % des calédoniens sont admis au bénéfice de l'aide médicale gratuite, 5 000 foyers sont en attente d'un logement, 2 000 familles vivent dans des squats. Sur le plan de **l'enseignement**, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une école gratuite et généralisée.

S'agissant des questions relatives à **l'égalité entre hommes et femmes**, la Nouvelle-Calédonie développe une politique active de promotion des droits des femmes, via les missions aux droits des femmes et l'observatoire de la condition féminine. Dans le cadre du FED, des actions spécifiques pour les femmes sont

⁹ Voir rapport de l'Atelier 4 « Mondialisation » du Schéma d'Aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, téléchargeable sur : <http://www.nouvellecaledonie2025.gouv.nc/portal/page/portal/sap/>

¹⁰ Il existe par ailleurs des disparités marquées au sein même des provinces, entre le Grand Nouméa et le Sud rural

¹¹ Voir « Les défis de la croissance calédonienne », CEROM (AFD, IEOM, ISEE), décembre 2008, op cit.

menées à travers la construction de centres d'accueil et d'hébergement féminins dans les centres de formation et la promotion de la féminisation de certains métiers dits masculins et les femmes sont pleinement représentées dans les processus d'analyse et de prise de décision du schéma de réforme de l'outil de formation professionnelle.

En ce qui concerne les **droits de l'enfant**, la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans en Nouvelle-Calédonie et le travail des enfants est interdit, en conformité avec les conventions internationales. La Convention Européenne des Droits de l'Homme est applicable en Nouvelle-Calédonie.

La promotion des **populations autochtones** est centrale en Nouvelle-Calédonie puisque le point 1 de l'accord de Nouméa, véritable colonne vertébrale institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, est consacré à l'identité kanak (reconnaissance d'un statut civil particulier, des droits et structures coutumières, du patrimoine culturel, du statut de terres coutumières, création d'un Sénat coutumier et de conseils coutumiers, etc...) et de nombreuses actions sont menées pour la promotion des populations autochtones: programme d'inventaire du patrimoine kanak dispersé, protection des patrimoines immatériels notamment les savoirs traditionnels.... Enfin, ces communautés, éloignées des bassins d'emploi et des pôles d'activités, qui représentent une large part du public accueilli dans le dispositif de formation professionnelle, sont au cœur des préoccupations du PAPS.

Au regard de la lutte contre le **VIH-SIDA**, 21 personnes sont déclarées porteuses du virus soit 0.009% de la population en 2007. Ces personnes bénéficient toutes de trithérapies prises en charge par la collectivité.

En ce qui concerne la **migration**, le solde migratoire apparent calculé par l'ISEE, en moyenne depuis 2000, à environ 1 100 personnes par an. Les ressortissants des pays tiers sont soumis à un strict contrôle à l'entrée sur le territoire. La migration des néo-calédoniens vers l'extérieur n'est pas significative.

2.3 Bonne gouvernance financière, fiscale et judiciaire

D'après « *l'évaluation préliminaire de la gestion des finances publiques, des procédures de passation des marchés et de la situation économique dans le cadre du 10ème FED* »¹², « le système des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie reste marqué par l'empreinte du modèle français et permet, dans l'ensemble, une **gestion saine des recettes et des dépenses publiques** ».

Les finances publiques locales sont constituées par l'ensemble des budgets de trois types de collectivités publiques du territoire, à savoir : i)- le budget de la Nouvelle-Calédonie ; ii)- les budgets des provinces ; et iii)- les budgets des communes. Ces budgets sont élaborés par les différentes collectivités, votés par leurs assemblées et soumis au contrôle de légalité de l'État français et au contrôle externe de la Chambre Territoriale des Comptes, juridiction financière de la République française.

Les collectivités de la Nouvelle-Calédonie **votent leur budget en équilibre**. Au cours des dernières années, le solde budgétaire cumulé en fin d'exercice a été excédentaire pour toutes les collectivités.

Alors qu'environ 80% de ses ressources sont constituées des recettes fiscales et douanières, le budget de la collectivité « Nouvelle-Calédonie » se caractérise actuellement par sa faible dépendance des transferts de la Métropole qui représentent de l'ordre de 1,5% de ses ressources réelles totales en 2007¹³. La dépendance budgétaire est encore moindre concernant l'aide publique au développement, reçue majoritairement en provenance de la CE sous forme de soutien budgétaire pour financer des dépenses du secteur de la formation professionnelle continue (moins de 1% des ressources réelles totales du budget en 2007).

Côté dépenses, le budget de la Nouvelle-Calédonie est un **budget de répartition** avec environ les trois quarts des dépenses réelles totales redistribués vers les autres collectivités et les organismes publics et parapublics du territoire. En 2007, la part des dépenses versée aux collectivités locales a atteint 57% des dépenses réelles du budget. Ces ressources s'octroient sous forme de dotations obligatoires et, en moindre partie, de reversements des recettes (centimes additionnels et recettes fiscales affectées). En particulier, les

¹² Rapport PEFA de Mme Esther Palacio – Cabinet Ecorys – 22/11/2008.

¹³ La contribution de la France n'est pas visible directement à travers l'analyse du budget de la Nouvelle-Calédonie mais représente tout de même un montant de presque 1,1 millions d'euros en 2009 (incluant l'effort financier au titre de l'aide fiscale et d'autres appuis indirects) et joue un rôle important dans le développement du territoire (voir section 3.3).

dotations versées en 2007 selon les clés de répartition inscrites dans la loi organique de 1999¹⁴ représentent la moitié des dépenses de la Nouvelle-Calédonie

La structure du budget de la Nouvelle-Calédonie comme budget de répartition explique le poids prépondérant des dépenses de fonctionnement (95% en 2007) dans le total des opérations budgétaires. Les frais de personnel représentent environ 8% des dépenses totales. Concernant les dépenses d'investissement, elles concernent essentiellement les dépenses d'équipements inscrites dans des programmes du territoire.

Le budget de la Nouvelle-Calédonie présente une hausse constante avec une accélération ces dernières années. Il affiche également un solde budgétaire généralement excédentaire. En 2007, le volume des comptes administratifs révèle une augmentation des recettes et des dépenses (respectivement de 18,7% et de 7,5% par rapport à 2006) avec un solde budgétaire nettement positif de presque 125 millions d'euros (équivalent à 11% des dépenses mandatées dans l'année et 2% du PIB). L'excédent budgétaire cumulé atteint plus de 335 millions d'euros correspondant à l'équivalent d'environ 5 à 6% du PIB.

Du point de vue de la méthode, le gouvernement s'est engagé vers une nouvelle étape dans la **réforme des pratiques budgétaires**, avec pour objectif de permettre une meilleure gestion des deniers publics en renforçant l'efficacité et la performance de la mise en œuvre des politiques publiques et en améliorant l'information des élus et des citoyens. Cette réforme appelée « plan de performance des politiques publiques » est un cadre des dépenses à moyen-terme, qui vise également à améliorer la vision pluriannuelle et prospective des ressources et dépenses de la Nouvelle-Calédonie. Elle a d'ores et déjà porté sur l'inscription de l'ensemble des charges de l'exercice au budget primitif, une meilleure adaptation des inscriptions aux capacités d'exécution des services et une maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

Dans le domaine de la commande publique, une rénovation du code des marchés publics est actuellement menée par le gouvernement, se rapprochant ainsi du droit applicable en France métropolitaine et des directives européennes.

2.4 Questions environnementales¹⁵

Les questions environnementales revêtent une importance particulière en Nouvelle-Calédonie compte tenu de la richesse de sa **biodiversité**, tant terrestre que marine. La Nouvelle-Calédonie fait en effet partie des « hot spots » mondiaux en matière de biodiversité.¹⁶ Dans ce cadre, l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2008 d'une partie remarquable des lagons de Nouvelle-Calédonie a permis de renforcer la reconnaissance internationale de la valeur exceptionnelle des lagons et des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie, de favoriser la prise de conscience locale des enjeux de la protection du milieu marin à travers la mise en place de plans de gestion participatifs par les communautés et d'inscrire la Nouvelle-Calédonie dans une démarche de développement durable reconnue et soutenue au niveau international.

La Nouvelle-Calédonie considère la thématique du **changement climatique** comme un problème global, nécessitant, d'une part, une compréhension des mécanismes à grande échelle qui influent sur le climat et, d'autre part, la mise en œuvre d'actions locales visant à améliorer la précision des données ainsi que la mise en œuvre de mesures d'adaptation. La Nouvelle-Calédonie, via Météo-France, participe directement aux activités du programme intitulé « Prévisions saisonnières pour les pays et territoires insulaires de la région » (Island Climate Update, ICU).¹⁷ De son côté, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) basé à Nouméa, étudie, depuis près d'un demi-siècle, l'observation et la compréhension du signal climatique le plus important du globe, à savoir le phénomène (climatique et océanographique) ENSO. Dans cette perspective de développement durable, la Nouvelle-Calédonie souhaite aujourd'hui être pleinement associée au

¹⁴ Loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie. Les recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie sont réparties (sous forme de dotations obligatoires de fonctionnement et d'équipement) à hauteur de 55,5% vers les provinces (article 181) et 16,5% vers les communes (article 49).

¹⁵ Voir Profil environnemental de la Nouvelle-Calédonie

¹⁶ Le rapport IUCN « *changement climatique et biodiversité dans l'outre-mer européen* » – dossier élaboré pour la conférence de la Réunion de juillet 2008- indique qu'aucune autre région du monde ne présente sur une surface aussi réduite, une flore et une faune aussi variée et aux taux d'endémisme aussi élevé.

¹⁷ Ces prévisions saisonnières constituent des éléments de décision importants pour des secteurs « clés » pour la région Pacifique tels que ceux de l'énergie, de l'agriculture, et des risques (tels que les feux de brousse et les épidémies).

processus de Copenhague et a participé, aux cotés du gouvernement français, à la conférence de Copenhague pour concevoir, avec l'Etat français, un programme de maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre.

2.5 Défis à moyen-terme et viabilité des politiques actuelles

Les défis à moyen-terme sont déterminés par la mise en œuvre de l'accord de Nouméa. Ils consistent notamment en un développement économique harmonieux et équilibré, à la promotion de la solidarité et de l'égalité des chances, aux questions identitaires, etc. La viabilité des politiques actuelles s'inscrit intégralement dans l'Accord de Nouméa qui est porteur d'une perspective majeure : celle de « **l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie** » au travers « **d'un partage de souveraineté avec la France** ». ¹⁸

Cette souveraineté partagée a vocation à se concrétiser notamment par des **transferts de compétences** de l'Etat français vers la Nouvelle-Calédonie. Les transferts de compétence constituent donc un des défis majeurs auquel la Nouvelle-Calédonie est confrontée. Le rythme et l'étendue de ces transferts sont définis dans la Loi Organique du 19 mars 1999¹⁹. Il est prévu à l'article 55 de la Loi Organique que l'Etat français compense les charges correspondant à l'exercice des compétences nouvelles que la Nouvelle-Calédonie et les provinces auront à exercer. Sur ce point, il convient de signaler la création, en 2007, par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, d'une cellule des transferts de compétence qui est chargée de la conduite et de la coordination des études des différents transferts prévus.

La démarche d'émancipation de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans une politique de rééquilibrage, autre défi majeur de la Nouvelle-Calédonie. Le rééquilibrage peut s'entendre comme la réduction des déséquilibres dans le partage des richesses, mais s'entend aussi par la formation de la population²⁰ et également, dans une acception plus large, comme la capacité de la population calédonienne à prendre en charge son propre destin. Un rapport publié en 2008²¹ souligne le rôle très important joué par les politiques publiques dans la **réduction des inégalités sociales et spatiales** sur les dix dernières années. Celles-ci ont diminué de manière plus importante et plus rapide²² que les inégalités économiques.²³ Ainsi, suite aux Accords de Matignon de 1988, la Nouvelle-Calédonie et l'Etat français mettent en œuvre une politique de rééquilibrage économique et social, grâce notamment aux contrats de développement mais également la clé de répartition des finances publiques (pour une redistribution moyenne de 4,33 euros par habitant, le reversement effectif est de 3 euros pour la province sud, 7 euros pour le nord, et 8 euros pour les îles loyauté).

D'autres **défis économiques et sociaux** seront à relever avec les nombreux projets qui devraient voir le jour au cours des dix prochaines années dans le secteur du nickel (programme 75 000 tonnes de la SLN, usines du Nord²⁴ et du Sud), du tourisme (avec la réalisation du Plan de développement touristique concerté) ou encore des infrastructures (hôpital Médipôle, ZAC de Dumbéa, SEM de VKP (Voh-Koné-Pouembout), Aérogare de la Tontouta, Jeux du Pacifique...).

¹⁸ Accord de Nouméa du 5 mai 1998 ; téléchargeable sur : http://www.gouv.nc/portal/page/portal/gouv/textes_fondamentaux

¹⁹ Voir Loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, téléchargeable sur : http://www.gouv.nc/portal/page/portal/gouv/textes_fondamentaux

²⁰ « Les formations devront, dans leur contenu et leur méthode, mieux prendre en compte les réalités locales, l'environnement régional et les impératifs de rééquilibrage », Accord de Nouméa

²¹ AFD, IEOM, ISEE, « Les défis de la croissance calédonienne », décembre 2008 (annexe 3)

²² Les écarts entre provinces de l'espérance de vie à la naissance, de la scolarisation, de l'accès à l'aide médicale gratuite (etc...), ont été largement comblés ces dix dernières années grâce à une politique sociale volontariste. La hausse du salaire minimum garanti, la réévaluation et l'extension des bourses de formation professionnelle, la création en 2005 de l'allocation familiale de solidarité dont bénéficient aujourd'hui 13 000 enfants calédoniens, la refonte du barème de l'impôt sur le revenu pour soulager les classes moyennes, la modération des prélèvements obligatoires et enfin la politique des « éco-prix » développés par le gouvernement, sont autant de mesures adoptées pour s'inscrire dans cet objectif de rééquilibrage social.

²³ Si les écarts de richesse ont eu tendance à augmenter entre 1989 et 1996, c'est la tendance inverse qui a prévalu entre 1996 et 2004, période au cours de laquelle les écarts de PIB par habitant ont été réduits de 30%.

²⁴ Ainsi, la mise en œuvre effective de « *l'Usine du Nord* » apporte une cohérence aux réalisations effectuées en termes d'infrastructures publiques, d'équipements de santé, d'éducation, de politique sociale et de formation. D'ici à 2011, la société Koniambo Nickel SAS va réaliser dans le secteur de Koné un investissement de 4,5 milliards de dollars US avec un actionariat majoritaire de la province Nord

Ces projets devraient se traduire par une augmentation sensible de la demande qualitative et quantitative de travail exprimée par les entreprises. **Le principal défi auquel se trouve confrontée la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui est donc de gérer au mieux la croissance générée** par la mise en œuvre des grands projets. Des risques de "surchauffe" sont à craindre, sachant que la capacité d'absorption de l'économie demeure limitée, tout comme les ressources en travail et ce, dans un contexte où le rééquilibrage, le progrès social et la promotion de l'emploi local constituent les lignes directrices. La réponse aux problèmes identifiés que sont le modèle de croissance calédonien (qui doit faire des gains de productivité et s'adapter à un accroissement technologique) et le risque de déficit de la population active réside pour une grande part dans le recours à **une formation professionnelle de qualité. L'élévation du niveau de compétence et l'acquisition de qualifications constituent un défi majeur pour les 5 ans à venir.**

2.6 Dialogue entre les parties prenantes

Pour la programmation du FED, le processus de **consultation et de dialogue des parties prenantes** a été réalisé de manière très participative au cours des années 2007, 2008 et 2009. Plusieurs réunions ont été organisées avec les organisations syndicales et patronales (MEDEF, Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie, etc), les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat), et des associations (ADEME). Des réunions rassemblant les « instances exécutives et législatives » (ensemble des membres du gouvernement et certains élus provinciaux) se sont également déroulées au gouvernement, pour une validation du secteur de concentration. Il est apparu à l'ensemble des acteurs que la formation professionnelle constitue un des meilleurs moyens de relever les principaux défis auxquels la Nouvelle-Calédonie est confrontée et qu'il convenait à la fois de pérenniser les dispositifs et les instruments de formation professionnelle développés grâce au 9^{ème} FED mais également et surtout d'enclencher une nouvelle phase de réforme de la formation professionnelle. De nombreuses rencontres ont eu lieu depuis, avec les provinces et les autres partenaires (organismes de formation, bénéficiaires et partenaires sociaux), qui ont permis d'arrêter le cadre de mise en œuvre du déploiement qualitatif de notre dispositif. Les « Etats Généraux de la formation professionnelle », qui se sont déroulés de mars à août 2010, ont fortement contribué à enrichir le dialogue entre les parties prenantes.

CHAPITRE 3. AGENDA POLITIQUE DU PTOM

L'agenda politique de la Nouvelle-Calédonie pour la mandature 2009-2014 s'inscrit dans la déclaration de politique générale (DPG) du Président du gouvernement prononcée devant le congrès de la Nouvelle-Calédonie le 31 août 2009.²⁵ La DPG s'articule autour de la nécessité de construire un projet de société qui doit conduire à bâtir une terre de parole, une terre de partage, une terre de développement, une terre de respect, préalables nécessaires à l'émergence d'une terre de « vivre ensemble ». Cet agenda présente les mesures et les réformes qui vont être mises en place par le gouvernement pour répondre aux défis et aux enjeux posés par l'application de l'Accord de Nouméa et la situation économique, sociale, environnementale de la Nouvelle-Calédonie.

L'**agenda économique** vise à continuer de créer les conditions nécessaires à la poursuite du développement du territoire en diversifiant l'économie et en mettant en œuvre une véritable politique de création de valeur ajoutée locale. Pour ce faire, le gouvernement local va s'employer à **moderniser les outils budgétaires et rénover la fonction publique, développer les moyens de transport** et les **infrastructures** d'avenir et poursuivre le **rééquilibrage économique** du territoire.

Ainsi, la place de la **dépense publique** dans la stratégie de développement a toute son importance. L'efficacité de la dépense publique doit se mesurer à ses effets et non à son montant. Il s'agit de mettre en œuvre des débats d'orientation budgétaire, une adaptation de la loi organique relative aux finances publiques (LOLF) ou encore une révision des politiques publiques pour plus de visibilité, de transparence et de performance (rapport coût-efficacité). Un centre d'analyse et de prévision chargé de la prospective et inspection générale de l'administration seront mises en place.

²⁵ La déclaration (ou discours) de politique générale est obligatoire (article 117 de la Loi organique).
Téléchargeable sur : http://www.gouv.nc/portal/page/portal/gouv/textes_fondamentaux

La **fonction publique** sera également rénovée avec un plan d'ensemble proposé au vote du congrès. Le secteur des **transports** sera modernisé avec notamment la mise en place d'un schéma directeur des transports permettant d'instaurer une nécessaire complémentarité des moyens maritimes et aériens du pays, aussi bien en matière de desserte, fret et passagers, que dans le domaine tarifaire.

Dans le secteur des **infrastructures d'avenir**, la mise en service du câble sous-marin Gondwana a permis de sortir la Nouvelle-Calédonie de son « enclavement » en septembre 2009. La volonté du gouvernement est cependant, dans les 5 prochaines années, de poursuivre l'extension des réseaux, tant en GSM pour le téléphone, qu'en ADSL pour Internet, introduire le multiplay, ouvrir le marché à la concurrence, et enfin, créer une autorité de régulation des télécommunications.

A l'instar des stratégies nationales et régionales de l'innovation, la Nouvelle-Calédonie va arrêter sa propre **stratégie de l'innovation** par la mobilisation de l'ensemble des collectivités, des entreprises, ainsi que des établissements fortement impliqués en éducation, formation et recherche publique et privée. Une **technopole** pourrait être créée pour dynamiser la recherche appliquée et favoriser l'émergence de nouveaux pôles économiques de croissance. Enfin, le **Médipôle de Koutio** qui rassemblera, sur un site de 20 hectares, le nouvel hôpital, l'Institut Pasteur, un pôle de radiothérapie ainsi qu'un centre de soins de suite et de rééducation fonctionnelle, devrait ouvrir ses portes à l'horizon 2015.

En termes de rééquilibrage et de développement économique du pays, il s'agira de poursuivre le **rééquilibrage en matière minière et métallurgique** avec la construction de l'usine du Nord, la mise en service de l'usine de Vale Inco, la restructuration de la SLN, avec une attention particulière à l'emploi local. L'usine du Nord, puissant antidote à l'exode rural, constitue une occasion unique de structurer le rééquilibrage autour d'un véritable pôle de développement économique.

Mais pour éviter que ces projets, en raison de leur importance, monopolisent toutes les ressources, notamment humaines et financières, au détriment des autres filières économiques, le gouvernement continuera à soutenir l'agriculture, l'industrie de transformation locale et le secteur touristique. Au niveau de la **production agricole et aquacole**, les efforts du gouvernement iront vers la professionnalisation du secteur, processus indispensable pour l'amélioration de la compétitivité et de la qualité. Des solutions devront également être trouvées pour faciliter l'accès au foncier et pour refonder le système de régulation des fruits et légumes.

Comme l'a indiqué le Président de la République française en février 2009, **l'industrie de transformation locale** est une chance pour les territoires d'outre-mer, puisqu'elle permet de se donner les moyens de développer ses propres productions et de ne plus dépendre exclusivement des importations. En Nouvelle-Calédonie, ces entreprises sont créatrices d'emplois et de valeur ajoutée. Pour autant, cette industrie ne doit pas, du fait des protections, être génératrice de rentes de situation et doit accroître sa compétitivité afin de pouvoir graduellement affronter la concurrence. La révision du système de protection, qui a permis le développement de l'industrie de transformation, engagée au sein du comité du commerce extérieur depuis 2007, sera poursuivie et intensifiée afin de concilier de manière plus fine la défense de l'emploi et la nécessaire protection du pouvoir d'achat des consommateurs.

L'activité **touristique**, qui représente environ 165 millions de valeur ajoutée et près de 5 000 emplois est très importante pour la Nouvelle-Calédonie. Il s'agira pour le gouvernement de s'inscrire dans l'outil stratégique qui a été développé en partenariat approfondi entre les trois provinces : le plan de développement touristique concerté.

Une importante **réforme du système fiscal** supportera l'ensemble de ce dispositif, pour soutenir le développement économique et l'aménagement du territoire, renforcer la compétitivité des entreprises, permettre l'innovation et la recherche, valoriser nos ressources naturelles, favoriser la création de valeur ajoutée et de l'emploi et également, au niveau social, réduire les inégalités. Au niveau de la fiscalité indirecte, le gouvernement s'attachera à rétablir un juste équilibre entre les intérêts des consommateurs et du pouvoir d'achat d'une part, et la nécessaire protection des industries locales et de l'emploi, d'autre part. Un travail d'analyse et de prospective sera mené pour identifier les outils les mieux adaptés, parmi lesquels la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). S'agissant de la fiscalité directe, l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques sera révisé dans le sens d'une plus grande équité afin d'alléger la contribution des classes moyennes. Enfin, les régimes fiscaux privilégiés dont bénéficie le secteur du nickel seront examinés dans le

but de préparer dès maintenant l'après-nickel : le produit de cette redevance sera affecté au Fonds Nickel pour les générations futures, qui sera également susceptible de recevoir, en période de forte croissance, les surplus budgétaires de la Nouvelle-Calédonie.

L'**agenda social** est également très dense. Ainsi, une des priorités du gouvernement est le partage du savoir permis par **l'éducation et l'enseignement**. L'école calédonienne doit devenir le creuset du destin commun. Afin de disposer d'un vrai projet éducatif calédonien, un grand débat territorial sur l'école a été lancé en 2010 et sera finalisé dès 2011 par l'adoption d'une loi d'orientation et de programme pour l'école dont la mise en œuvre s'inscrira dans le temps à partir de l'année scolaire 2012, une fois le transfert effectué. Un statut de l'étudiant est en cours de création.

Le **partage des richesses** est un axe central de l'agenda politique. Le gouvernement veut mettre en place un véritable Plan Marshall **d'amélioration du pouvoir d'achat**. Ce plan sera porté par plusieurs axes : (i) un salaire Minimum porté à 1 257 € progressivement, sur les 3 prochaines années, à raison de 1 106 € au 1^{er} janvier 2010, 1 173 € au 1^{er} janvier 2011 et 1 257 € au 1^{er} janvier 2012 ; (ii) une revalorisation de 15 % sur la même période triennale en moyenne sur les bas salaires (compris entre 1 et 1,5 SMG) ; (iii) l'amélioration de la productivité des entreprises grâce à la réduction des charges patronales sur les bas salaires (iv) le développement des systèmes d'intéressement et de participation des salariés à l'activité et aux résultats en entreprises dont les textes seront présentés au congrès avant 2011 et qui devraient toucher près de 40 % des salariés du secteur privé au minimum.

Au niveau du **logement**, qui constitue le poste le plus important de dépense dans le budget des calédoniens, le gouvernement mettra en place le prêt à taux zéro, à destination des classes moyennes et révisera le dispositif de l'aide au logement pour élargir son champ d'applicabilité.

Enfin, les **familles défavorisées** se verront offrir de nouveaux droits au sein du régime des allocations familiales de solidarité avec la création d'allocation de rentrée scolaire, prénatale, et de maternité ; et, pour l'ensemble des salariés, une aide au paiement des frais de garde. La prise en charge des **personnes handicapées** sera améliorée et un minimum vieillesse sera institué pour les **personnes âgées**. Ces mesures seront possibles grâce à la création d'une **contribution calédonienne de solidarité**, assise sur les revenus du capital et du travail, dont le taux n'excédera pas 1 %.

La **lutte contre la cherté de la vie** est particulièrement importante en Nouvelle-Calédonie où, selon une enquête « UFC-Que choisir », les prix pratiqués sont en moyenne 96% plus élevés qu'en France métropolitaine. Le gouvernement engagera des réformes structurelles pour plus de concurrence, plus de contrôle, plus de transparence et plus d'information. S'agissant de la concurrence, une loi anti-trust sera préparée qui, à l'instar des législations nationales et européennes, interdira à tout groupe de la grande distribution de détenir plus de 25% de parts de marché. Une autorité administrative indépendante sera chargée de surveiller ce dispositif. Le contrôle sera renforcé grâce à une politique volontariste d'encadrement des marges, de fixation de certains prix, notamment pour les produits de première nécessité et d'ajustement du dispositif de protection de l'industrie locale.

La réduction des inégalités passe aussi par la **protection et le soutien à l'emploi local** pour les calédoniens. Au-delà de la loi du pays sur l'emploi local qui a fait l'objet d'un consensus social et politique de l'ensemble des partenaires calédoniens, une série de nouvelles dispositions sera engagée par le gouvernement afin d'atteindre cet objectif, notamment par la réforme du financement de **la formation professionnelle**, de la réglementation de l'apprentissage et de l'indemnisation des stagiaires, des bourses territoriales de formation, du permis pour l'emploi et l'instauration du dispositif juridique de la validation des acquis de l'expérience. Les sessions du **dialogue social** ont permis de définir un projet global pour reformer le système des relations du travail. Il s'agit de promouvoir la négociation collective au sein des entreprises et des branches professionnelles, réformer les institutions représentatives du personnel, améliorer le dialogue social et assurer une meilleure régulation des conflits du travail. A cet égard, un espace de concertation et de responsabilité sociale partagée, dénommé « conseil du dialogue social », a été créé. Par ailleurs, le Président du gouvernement vient de proposer à l'ensemble des partenaires la mise en place d'un « Pacte pour l'Emploi », qui permettra notamment de développer une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à l'échelle du territoire.

Enfin, s'agissant des **femmes**, un comité multisectoriel pour l'élimination des violences faites aux femmes et une mission à la condition féminine seront créés. La journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes a comporté pour la première fois en 2009 seize jours d'activités, de rencontres et de débats. Un guide exhaustif sur les droits des femmes et sur l'égalité des sexes sera prochainement diffusé. Le gouvernement s'est également engagé à mettre en application la convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'**agenda environnemental** comporte un certain nombre de projets et d'actions d'importance. S'agissant de la **qualité de l'air**, une réglementation sera préparée visant à définir des objectifs, des valeurs limites et des seuils de recommandation. La **qualité des carburants** sera également encadrée pour réduire leurs impacts sur la santé et l'environnement. Au **regard de la qualité de l'eau**, le gouvernement accompagnera les communes dans l'élaboration d'un plan de sécurité sanitaire des eaux de consommation. Un **plan de surveillance des denrées alimentaires** destiné notamment à contrôler les taux de résidus liés à l'utilisation de produits phytosanitaires à usage agricole, sera renforcé pour une meilleure qualité des aliments consommés.

Au-delà des mesures de protection et de conservation de la biodiversité exceptionnelle (développement d'aires marines protégées, programme « forêt sèche », lutte contre les feux de brousse...), la Nouvelle-Calédonie s'attache à mettre en œuvre des mesures pour que le lagon calédonien, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, puisse conserver cette prestigieuse reconnaissance : mise en place d'un **schéma d'assainissement** des villes et agglomérations rurales de Nouvelle-Calédonie²⁶ et d'un programme pluriannuel de **réhabilitation des sites dégradés** au titre du fonds nickel, programme de gestion des déchets²⁷, etc...

Par ailleurs, un **schéma de l'énergie et du climat** définira, pour les vingt années à venir, les objectifs de développement des ressources locales d'énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie consommée. Enfin, l'instauration d'une « **écofiscalité** » pourrait faciliter l'émergence d'une croissance verte autour des métiers de l'environnement.

L'**agenda international** est également chargé avec la volonté de la Nouvelle-Calédonie de devenir membre à part entière de certaines organisations régionales (notamment le Forum des îles du Pacifique), de participer aux séminaires annuels du comité des 24, d'établir des représentations dans les pays de la zone Pacifique, de renforcer les relations avec la Polynésie française dans le cadre d'un partenariat économique renouvelé et de poursuivre la mise en œuvre de l'accord particulier conclu avec Wallis et Futuna.

4. EVALUATION DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE AVEC L'UNION EUROPEENNE

4.1 Résultats et enseignements tirés de la coopération passée et présente avec l'Union européenne

Une évaluation de la coopération entre les PTOM et l'UE sur les dix dernières années est actuellement menée par l'unité évaluation de la Direction Générale du Développement et de la Coopération - EuropeAid. Les résultats en seront connus dans le courant de l'année 2011.

S'agissant de la coopération avec la Nouvelle-Calédonie, l'aide financière de l'UE était répartie sur de nombreux projets dans de multiples domaines sur les 7^{ème}²⁸ et 8^{ème} FED²⁹. Cette situation a pu conduire à des difficultés d'évaluation des résultats et des impacts économiques et sociaux de ces projets. Le bilan de cette

²⁶ Voir diagnostic posé lors des assises de l'eau organisées en 2008 par le Conseil Economique et Social de Nouvelle-Calédonie téléchargeable sur : http://www.ces.nc/ces/file/synthese_des_assises.pdf

²⁷ Avec par exemple la mise en place par la province sud d'une réglementation basée sur la responsabilité élargie des producteurs, qui doivent financer et l'organiser la collecte et le traitement de leurs déchets

²⁸ 7^{ème} FED hors SYSMIN : les opérations (aquarium, extension des locaux de la maison des artisans, extension des entrepôts frigorifiques de la SCP pêche et froid industriels, formation du groupement du service militaire adapté) sont achevées. 7^{ème} FED SYSMIN : les deux opérations de Thio et Saint-Louis sont achevées.

²⁹ 8^{ème} FED, hors SYSMIN, l'opération de la route Hienghène – Pouebo est achevée. Le projet de base de pêche des îles Loyauté a été arrêté et les fonds non utilisés ont été affectés vers le 9^{ème} FED.

8^{ème} FED SYSMIN : les formations de conducteurs d'engins miniers (via le CFTMC), et de techniciens en réaménagement miniers via le DEUST revégétalisation et Gestion de l'environnement minier (à l'université de la Nouvelle-Calédonie) ainsi que l'élaboration de techniques avancées de revégétalisation (via l'IAC) sont achevées. A noter la réalisation d'une plaquette d'information sur « l'Europe, la mine et le développement durable en Nouvelle-Calédonie »

coopération menée selon l'approche « programme-projet » comporte des aspects positifs mais met également à jour des difficultés, dont l'appui budgétaire a permis en partie de s'affranchir.

Ainsi, au regard notamment des projets **SYSMIN**, certains des objectifs assignés aux projets étaient trop ambitieux et difficilement tenables.³⁰ Parallèlement, la DIMENC, en charge des projets, a mis en avant des difficultés inhérentes aux procédures FED, complexes et peu souples.³¹ Ces problèmes pourraient sans doute être levés par des formations des agents de la Nouvelle-Calédonie en charge des projets européens aux procédures FED, en amont de la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, l'obligation d'achat de matériels en provenance de l'Union européenne peut poser problème en Nouvelle-Calédonie, notamment au regard des matériels en provenance d'Australie, souvent techniquement mieux adaptés aux besoins locaux et plus faciles et rapide à faire venir sur le territoire. Les aspects positifs sont la mise en œuvre de projets très utiles et novateurs pour le territoire qui ont eu un effet de levier indiscutable.³²

Dans une nouvelle approche plus globale, le 9^{ème} FED a retenu la **formation professionnelle** comme secteur de concentration par la modalité de l'appui budgétaire. Pour la période considérée (2004-2009), une enveloppe de 30,2 millions d'euros a été octroyée à titre d'aide au budget de la Nouvelle-Calédonie. Grâce au 9^{ème} FED, **un véritable tournant** a été opéré au niveau du secteur. En terme d'approche, une évolution forte a eu lieu pour passer d'une logique traditionnelle d'accueil des déperditions scolaires (ou de satisfaction des demandes des organismes de formation - donc une logique de promotion de l'offre) à une approche basée sur les besoins du marché du travail et la demande spécifique des entreprises, donc à une logique de satisfaction de la demande. Ce PAPS a aussi permis de multiplier ou de réhabiliter les capacités d'accueil, de les spécialiser par domaine et par région avec la fourniture des équipements, des méthodes et des programmes ainsi que la formation des formateurs qui les accompagnent. Les acteurs institutionnels de l'insertion et de la formation ont renforcé leurs capacités, tout particulièrement la DFPC, de même qu'ont été créés les instruments lui permettant d'avoir un véritable impact opérationnel tel que l'Observatoire de l'emploi de l'IDC-NC et divers outils d'orientation et d'insertion professionnels. Finalement, le programme a généré un partenariat constructif non seulement au niveau institutionnel entre les provinces et le gouvernement mais aussi avec les responsables d'entreprises et les partenaires sociaux.

En 2010, cette **réforme amorce une nouvelle mutation** que va accompagner le PAPS du 10^{ème} FED. Après avoir abandonné une politique d'achat assujettie à l'offre des organismes de formation et mis en place une démarche d'achat centrée sur des études sectorielles révélatrices de besoins récurrents, le dispositif affine désormais l'appréciation de ses besoins en formation grâce à une implication forte des acteurs économiques. La formation professionnelle tend à abandonner sa vocation initiale d'outil uniquement institutionnel pour devenir un outil partagé entre le public (provinces et territoire) et le privé (branches professionnelles et entreprises). L'appui budgétaire du 10^{ème} FED dépassera donc la simple continuité des actions conduites au cours du 9^{ème} FED puisqu'il permettra de déployer une seconde offensive centrée sur la qualité de la formation professionnelle où l'ambition ne sera pas de « faire plus mais de faire mieux » par la mise en place généralisée des pôles d'excellence sectoriels³³.

S'agissant des **programmes régionaux**, l'enseignement principal du programme TEP VERTES est qu'il convient de former les personnes en charge de projets européens aux procédures FED, de mobiliser une assistance technique pour le lancement des devis-programmes et une partie des fonds du projet pour le

³⁰ En effet sur les formations CFTMC 8^{ème} FED, l'objectif était un taux de réussite de 100 % pour le budget alloué soit 80 diplômés sur 80 stagiaires ; idem pour les promotions d'étudiants de l'UNC (pour 30 étudiants inscrits, 30 diplômés).

³¹ Ont été cités notamment : l'avis préalable obligatoire de la délégation sur les devis, des délais de paiements extrêmement longs (comme par exemple pour la société Géocal-mines sur le 7^{ème} FED), la signature obligatoire de la délégation de Fidji pour le démarrage des devis-programme, les périodes de devis-programme qui ne sont pas concomitantes entraînant des « trous » entre les devis-programmes pendant lesquels les dépenses ne sont pas couvertes.

³² Ainsi, la province Sud et la commune de Thio ont respectivement repris ou entrepris des opérations de végétalisation sur les sites de Saint-Louis et Thio. Un ouvrage de synthèse sur les espèces végétales de revégétalisation a été publié. L'UNC a lancé en 2009 une 3^{ème} promotion du DEUST revégétalisation et Gestion de l'environnement minier hors financements FED, ce qui va permettre d'atteindre l'objectif de 30 étudiants diplômés.

³³ Les pôles d'excellence sectoriels sont des plateaux techniques de formation dotés d'équipements moderne ; les formateurs étant de très bons techniciens et disposant d'une solide formation pédagogique. Ces espaces de formation sont tous publics (salariés, demandeurs d'emploi) et ils couvrent les niveaux de formation V, IV et III. L'enseignement y est réalisé en continu comme en alternance. Les groupements d'entreprises sont associés à la gouvernance de ces nouvelles structures.

recrutement de personnes ressources pour la gestion des projets, afin d'éviter que les projets FED ne viennent en sus de la charge de travail des fonctionnaires.

Si jusqu'à ce jour, aucune véritable **coordination** n'a vraiment été possible entre le **FED territorial et le FED régional**, les programmations n'ayant pas été conduites en parallèle, la programmation territoriale du 10^{ème} FED comportera des liens avec le **programme régional INTEGRE**.

La **coordination avec le FED ACP** (territorial ou régional) est rendue difficile par le manque d'échanges entre les ACP et les PTOM au cours de la programmation, le manque de visibilité des deux parties sur les spécificités de leurs processus de programmation respectifs et par le décalage de calendrier entre les deux programmations. Cependant, l'invitation des PTOM à la conférence sur l'intégration régionale organisée par la Commission européenne en octobre 2009 à Fidji a été une excellente initiative, à renouveler, qui a permis d'envisager des synergies sur les programmations du 10^{ème} FED.

S'agissant des autres programmes auxquels les PTOM ont été rendus éligibles par l'article 58 de la modification de la décision d'association du 19 mars 2007, ils sont en réalité **peu accessibles** à la Nouvelle-Calédonie de par leur **complexité** et leurs **règles qui ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités des PTOM**. Il conviendrait de rechercher les moyens de rendre ces programmes plus accessibles en amont dans la définition des programmes, en insérant le cas échéant des actions ciblées pour les PTOM dans ces programmes, et en développant une meilleure information sur l'éligibilité des PTOM auprès des parties prenantes.

La Nouvelle-Calédonie participe depuis 2007 au **projet NET-BIOME** (NETworking tropical and subtropical BIodiversity research activities in OuterMost regions and territories of Europe in support of sustainable development : Réseau pour les activités de recherche sur la biodiversité tropicale et subtropicale en appui au développement durable dans les régions ultra périphériques de l'UE et les PTOM associés à l'UE)³⁴. Le **programme PACE-Net** coordonné par l'IRD-Nouméa duquel le gouvernement est partenaire, a été conçu pour promouvoir une coopération accrue dans le domaine des sciences et des technologies au niveau régional.

Par ailleurs, en 2007, l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) a été officiellement retenue pour participer au programme européen d'échange **ERASMUS** pour développer la mobilité étudiante (pour la période 2007-2013). Depuis 2008, qui a marqué la première année de participation effective au programme, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie soutient cette initiative et aide les étudiants retenus en leur octroyant une bourse additionnelle.

4.2 Programmes d'États membres de l'UE et d'autres bailleurs de fonds

La Nouvelle-Calédonie ne bénéficie pas à proprement parler de programme d'autres bailleurs de fonds que celui de l'UE. En revanche, l'économie calédonienne bénéficie d'un **accompagnement financier des compétences transférées** de la part de l'État français à travers des dotations, des subventions et des aides qui sont injectées dans les budgets de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes. Elle bénéficie aussi du concours direct de l'État notamment pour le financement des compétences non transférées ou la réalisation de certains investissements, ainsi que de l'aide indirecte canalisée essentiellement par les biais de dispositifs de défiscalisation.

Au total, les transferts financiers de l'État français en Nouvelle-Calédonie recensés par la Trésorerie Générale s'élèvent à 1 148 millions d'euros en 2009, c'est-à-dire environ 4 500 euros par habitant. Ces dépenses progressent à la hausse depuis 1990 avec une stagnation en 2009. Ces dépenses constituent, à 73%,

³⁴ Ce projet, financé à hauteur de 2,5 Millions d'Euros, dans le cadre du 6^{ème} PCRDT, est porté par un consortium de 11 partenaires : 7 Régions Ultra Périphériques, et 4 PTOM. Il s'agit d'un projet d'ERANET (Réseau de l'Espace Européen de la Recherche) qui a pour objectif de mettre en réseau les « politiques » ou « programmes » de recherche dans le domaine de la gestion durable de la biodiversité dans l'outremer tropical européen. Le projet a été lancé officiellement en 2007, pour une durée théorique de 48 mois. Il consistera principalement à de l'échange d'information pour permettre, à terme, aux partenaires du consortium de mieux s'intégrer à l'espace européen de la recherche, et donc de bénéficier des financements des PCRDT, au travers de projets communs de recherche sur la biodiversité tropicale.

des dépenses pour les ménages (salaires des fonctionnaires de l'État), les biens et services et des équipements : elles sont donc administrées par l'État et n'apparaissent pas dans les budgets des collectivités.

Le reste des dépenses se fait sous forme d'interventions au titre de l'aide au développement et au rééquilibrage économique, essentiellement par l'intermédiaire des **contrats de développement pluriannuels** conclus avec la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes, des contrats d'agglomération avec les communes de Grand Nouméa et des contrats État-intercollectivités. Des programmes de développement sont actuellement en cours de mise en œuvre pour les périodes 2000-2005 et 2006-2010.³⁵ Les flux financiers de ces contrats s'administrent en partie par le budget de l'État et en partie par le budget des collectivités publiques de la Nouvelle-Calédonie (section investissement). Les versements de l'Etat français viennent abonder le budget des collectivités. La programmation des fonds du FED se fait en totale cohérence avec les contrats de développement et l'Etat français est représenté au sein du comité de suivi du FED.

Le **dispositif de défiscalisation** est un outil d'incitation à l'investissement métropolitain dans l'outre-mer français qui permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement qu'ils réalisent dans un projet outre-mer. Ce dispositif a été mis en place depuis une vingtaine d'années et s'encadre actuellement dans la loi Girardin du 22 juillet 2003³⁶, dont la base juridique est la loi de programme pour l'outre-mer n°2003-660 du 21 juillet 2003³⁷.

CHAPITRE 5. STRATEGIE DE REPONSE

5.1 Secteur d'intervention

L'un des principaux défis de la Nouvelle-Calédonie étant de mettre en adéquation la formation et l'emploi pour répondre à la fois aux attentes du monde économique mais aussi prendre en compte les publics en difficulté d'inclusion, le processus de consultation des parties prenantes a conclu qu'il convenait à la fois de **pérenniser le dispositif et les instruments de formation professionnelle développés grâce au 9^{ème} FED entre 2004 et 2009 et d'enclencher une seconde phase de réforme**. La Nouvelle-Calédonie a donc choisi de faire porter les fonds alloués dans le cadre du 10^{ème} FED sur la **formation professionnelle**.

Les **objectifs spécifiques** du programme financé par le 10^{ème} FED sont de (i) développer l'accès aux formations et accompagner les bénéficiaires (ii) développer l'employabilité et la mobilité des bénéficiaires (iii) d'assurer l'adéquation du dispositif de formation et de certification aux besoins des acteurs sociaux économiques et des attentes politiques. La réussite de la mise en œuvre de la stratégie de formation professionnelle sera notamment mesurée par le biais de critères permettant de mesurer le taux d'insertion professionnelle des populations ciblées ayant été admises à l'examen final d'une formation professionnelle continue. Les mesures seront calculées par genre, province et lieu d'emploi.

L'objectif à terme est la promotion de l'emploi local, le progrès social et le rééquilibrage, qui constituent le fil rouge en matière de formation professionnelle. Les publics cibles sont les personnes ne correspondant pas aux besoins spécifiques des entreprises, les personnes insuffisamment qualifiées pour répondre aux nouvelles exigences technologiques ou commerciales des entreprises, les jeunes issus du système scolaire sans certification et de façon plus diffuse les personnes contraintes de conjuguer valeurs, vie communautaire et règles de vie au travail. C'est à cette problématique que répond la stratégie de la formation professionnelle continue 2008-2012 adoptée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et mise en œuvre par la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC).

Ce travail est mené et défini avec l'ensemble des parties prenantes et répond aux besoins des acteurs économiques, institutionnels et non gouvernementaux. Pour mémoire, les 17 études sectorielles menées grâce au levier du 9^{ème} FED (axe 1 du DOCUP), réactualisées régulièrement, ont permis d'identifier au

³⁵ Fin 2008, le taux d'engagement global des contrats de développement de 2000-2005 s'élève à 93% et le taux de mandatement à 97%. La participation de l'État au financement des contrats de développement 2006-2010 s'élève à hauteur de 50%.

³⁶ Cette loi a prolongé l'incitation fiscale tout en modifiant le dispositif par une augmentation du nombre de secteurs éligibles, le changement du seuil d'agrément obligatoire et l'autorisation de la double défiscalisation (la loi nationale pouvant ainsi se cumuler avec la loi du pays dite « loi Frogier »).

³⁷ Les investissements réalisés au titre de la défiscalisation nationale se sont élevés à 123 millions d'euros en 2009, majoritairement dans le secteur du logement social, suivi par les secteurs de transports, BTP et tourisme/hôtellerie.

mieux les besoins des entreprises afin de définir et d'ajuster en conséquence l'offre de formation. Dans le même temps, si l'attention portée à la connaissance des publics a considérablement progressé, l'analyse sociale des situations de vie des personnes en difficulté doit continuer sa marche en avant. Ce programme se développera en poursuivant les objectifs fixés dans la décision d'association, à savoir « la réduction, la prévention et, à terme, l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive dans l'économie régionale et mondiale ».³⁸

La stratégie est portée par le gouvernement et validée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, le budget dédié à la formation professionnelle est passé de 16 millions d'euros en 2004 à 24 millions d'euros en 2007. La participation du FED est passée de 38,7% en 2004 à 17,4% en 2007. La participation de l'Etat français est passée de 9,5% en 2004 à 8,4% en 2007. L'effort de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la formation professionnelle a quasiment doublé. La déclaration de politique générale du Président du gouvernement du 31 août 2009 confirme que le secteur reste prioritaire.

5.2 Capacités institutionnelles

Sur le plan institutionnel, la préparation et la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle continue relève de la DFPC. Cette direction est ainsi chargée de : i)- la définition concertée des besoins sectoriels de formation ; ii)- la définition, organisation et mise en œuvre des mesures, programmes et dispositifs de formation adaptés aux catégories de bénéficiaires retenus par la Nouvelle-Calédonie ; iii)- l'élaboration, mise en œuvre et évaluation de la programmation annuelle de formation professionnelle continue, intégrant la mise en œuvre des diverses validations et les mesures d'accompagnement des stagiaires ; iv)- du suivi et contrôle de l'activité des organismes de formation professionnelle continue notamment dans les domaines technique et financier ; v)- du suivi et contrôle de l'obligation des employeurs en matière de formation professionnelle continue ; et, vi)- de l'animation du dispositif de certification professionnelle.

La gestion de la programmation du 10^e FED sera, comme pour le 9^{ème}, centralisée par l'Unité Technique de Gestion (UTG) composée de la DFPC pour la partie formation professionnelle, de la Direction du budget et des affaires financières (DBAF) pour la composante "appui budgétaire" et la personne en charge des affaires européennes au gouvernement pour la partie coordination. Ils disposent d'une base de données satisfaisante et à jour. Le déploiement dès septembre 2011 de l'application SEPHORA, outil web de suivi des parcours des bénéficiaires, permettra de progresser dans le champ des statistiques en améliorant le pilotage du dispositif par un suivi mensuel et instantané de nos indicateurs majeurs et une commande spécifique en direction de l'observatoire. Cette commande sera plus centrée sur l'analyse et le croisement avec d'autres bases de données en particulier les données relatives aux parcours professionnels des bénéficiaires post formation tel que la nature des contrats de travail, les durée d'accès à l'emploi, le lien entre formation et emploi et ce, grâce à un partenariat plus fort avec les services de placement des provinces.

³⁸ La formation professionnelle constitue en effet un outil transversal de la problématique du développement économique durable, permettant de maximiser la surface d'échange entre les champs social (accélération des changements de mode de vie), économique (nécessité d'une formation accrue de la main-d'œuvre, gestion de l'augmentation des offres d'emploi directes et indirectes) et environnemental. (gestion des impacts environnementaux terrestres et marins, développement indispensable d'une ingénierie locale dans le domaine de la protection de l'environnement...)

PARTIE B: PROGRAMME TERRITORIAL

CHAPITRE 6. PROGRAMME TERRITORIAL D'APPUI AU SECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE

FICHE ACTION

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Nouvelle-Calédonie : Appui au secteur de la formation continue CRIS référence 2009/21-503		
Coût total	19,81 M€		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Appui budgétaire sectoriel		
Ligne budgétaire	Enveloppe A	Secteur	Formation Professionnelle

2. MOTIF ET CONTEXTE NATIONAL

2.1. Contexte national et motifs du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle

2.1.1. Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté

Entre 1998 et 2008, le PIB par habitant a augmenté de près de 60% (soit 5% en moyenne annuelle) pour s'établir à 25 000 euros par habitant, soit un niveau supérieur à celui de la plupart des petites économies insulaires et comparable à celui de Singapour ou de la France provinciale.³⁹ Néanmoins, la Nouvelle-Calédonie pâtit d'un niveau de prix particulièrement élevé qui rend délicates les comparaisons nationales et internationales en l'absence d'estimations à parité de pouvoir d'achat.

Classée en 34^{ème} position mondiale pour son IDH (0,878), la Nouvelle-Calédonie figure parmi les pays à niveau de développement humain élevé. L'espérance de vie à la naissance est de 76 ans, le taux d'alphabétisation des adultes dépasse les 96% et le taux de scolarisation (tous niveaux confondus) avoisine les 89%. L'IDH de la Nouvelle-Calédonie est supérieur d'une dizaine de points à la moyenne des pays d'Asie de l'est et du Pacifique et d'une vingtaine de points à celui du Vanuatu ; il est ainsi tout à fait comparable à la moyenne des pays à développement humain élevé.

La Nouvelle-Calédonie souffre néanmoins d'une certaine inégalité dans la répartition sociale et spatiale des revenus. Le coefficient de Gini, qui mesure l'inégalité des revenus dans un pays, s'élève à 0,5 (contre 0,36 en moyenne nationale). De fait, les 20% des ménages les plus riches perçoivent 55% des revenus fiscaux (contre 40% en métropole) et un quart de la population (soit environ 60 000 personnes) vit en-dessous du seuil de pauvreté relative (contre 6,5% en moyenne nationale).⁴⁰

2.1.2. Politique nationale de Développement

La politique territoriale⁴¹ de développement de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit intégralement dans l'**Accord de Nouméa** qui est porteur d'une perspective majeure : celle de «l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie»

³⁹ Le taux de change entre le F.CFP et l'euro est fixe avec 1000 F.CFP = 8,33 euros (soit 1 euro = 119,33 F.CFP)

⁴⁰ Environ 25 % des Calédoniens sont admis au bénéfice de l'aide médicale gratuite, 5 000 foyers sont en attente d'un logement, 2 000 familles vivent dans des squats. Cette inégalité se retrouve au niveau « régional ». Ainsi, la province Sud, qui regroupe plus de 70% de la population, contribue à hauteur de 80% au PIB total de la Nouvelle-Calédonie, alors que le PIB/habitant en province Nord est inférieur d'un tiers à celui de la province Sud. L'écart de niveau de vie entre les Iles Loyauté et le Sud est encore plus important (de l'ordre de 1 à 2,8).

⁴¹ Il est impossible de parler de politique « nationale » pour la Nouvelle-Calédonie qui n'est pas indépendante

au travers « d'un partage de souveraineté avec la France ». Elle se développe donc à travers l'application et la mise en œuvre de cet Accord qui consiste notamment en un développement économique harmonieux et équilibré, à la promotion de la solidarité et de l'égalité des chances et aux questions identitaires.

La politique territoriale de développement a vocation à se concrétiser par des **transferts de compétences** de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie et la mise en application de ces nouvelles compétences par la Nouvelle-Calédonie qui doit s'y préparer. Cette politique vise également à assurer un meilleur **rééquilibrage**, puisque les politiques publiques jouent un rôle majeur dans la réduction des inégalités sociales et spatiales, qui ont diminué de manière plus importante et plus rapide que les inégalités économiques.⁴²

Dans le cadre large de l'application de l'Accord de Nouméa, chaque mandature de 5 années (1999 ; 2004 ; 2009 ; 2014) porte une politique, dont les grandes lignes sont développées par le président du gouvernement lors d'une **déclaration de politique générale** qui présente la **stratégie et la politique de développement du gouvernement collégial** : la déclaration pour 2009-2014 a été présentée le 31 août 2009 devant le congrès de la Nouvelle-Calédonie, assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie.⁴³

Le gouvernement prépare également chaque année un **budget annuel qui reflète les orientations et les engagements stratégiques**. Ce budget est soumis aux membres du congrès pour approbation. Les **perspectives financières à moyen-terme**, les mesures d'exécution, de suivi et d'évaluation sont en cours de définition dans le cadre de la réforme des pratiques budgétaires appelée « **plan de performance des politiques publiques** » (PPPP) mis en œuvre par le gouvernement, qui vise notamment à améliorer la vision pluriannuelle et prospective des ressources et dépenses de la Nouvelle-Calédonie.

Les **enjeux économiques et sociaux** à relever sont décisifs dans le secteur du nickel (usines du Nord⁴⁴ et du Sud), du tourisme ou encore des infrastructures (hôpital Médipôle, aéroport de la Tontouta, Jeux du Pacifique...). La formation professionnelle est un outil central de la politique du gouvernement pour **réduire les inégalités, accentuer le progrès social et améliorer la compétitivité**.

2.2. Contexte sectoriel : politiques et défis

2.2.1 Contexte et caractéristiques du secteur

Depuis les Accords de Matignon, puis de Nouméa, la **formation professionnelle continue** est une compétence partagée entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les 3 provinces. Pour le gouvernement, cette politique est mise en œuvre et suivie par la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) et couvre les champs suivants : i)- le programme annuel de formation professionnelle (mesures collectives et individuelles) ; ii)- l'apprentissage ; iii)- la création de titres, diplômes et certificats locaux ; iv)- le contrôle de l'obligation de participation des employeurs à la formation professionnelle ; v)- le contrôle des organismes de formation ; et, vi)-la réglementation de la formation. Les provinces ont plus spécialement la charge : i)- des contrats emploi-formation ; ii)- des formations courtes d'adaptation à l'emploi ; et, iii)- du placement et de l'insertion professionnelle.

La stratégie de la Formation Professionnelle Continue, élaborée en 2008, officiellement approuvée en 2009, confirmée par la déclaration de politique générale de 2010 et opérationnalisée dans le cadre du schéma directeur validé en 2010, comprend notamment un plan qualitatif (efficace, performant et pertinent) composé des objectifs suivants : (i) informer, orienter et accompagner les bénéficiaires (ii) former pour l'emploi et (iii) animer et piloter la politique de la formation professionnelle continue.

2.2.2 Evaluation du budget du secteur et perspectives financières à moyen terme

Sur le plan budgétaire, l'effort financier de la Nouvelle-Calédonie dans le secteur s'est élevé à 3,2 milliards de F.CFP (soit **26,6 millions d'euros**) pour l'année 2008 et à 3,3 milliards de F.CFP en 2009 (soit **27,75 millions d'euros**). Le budget de la formation professionnelle présente **une augmentation de 80% sur les**

⁴² Si les écarts de richesse ont eu tendance à augmenter entre 1989 et 1996, c'est la tendance inverse qui a prévalu entre 1996 et 2004, période au cours de laquelle les écarts de PIB par habitant ont été réduits de 30%.

⁴³ http://www.gouv.nc/portal/page/portal/gouv/textes_fondamentaux

⁴⁴ Investissement de 4,5 milliards de dollars US ; plus de 2 500 emplois directs et indirects créés.

cinq dernières années. Compte-tenu de cette évolution haussière et du contexte économique moins favorable, il est prudent d'envisager des **perspectives financières à moyen-terme de +2 à +5% par an.** Le PPPP inclut un outil de planification budgétaire (équivalent au CDMT) qui permet d'affiner les projections pour les 4 prochaines années, et ce dès 2011 (l'élaboration du budget débutera en août 2010 et des prévisions à moyen-terme ont été réalisées).

2.2.3 *Coordination avec le pays bénéficiaire et/ou les autres bailleurs de fonds*

Il n'y a pas d'autres bailleurs de fonds que la CE, hormis l'Etat français. Les acteurs de la formation professionnelle se réunissent 2 à 3 fois par an dans les instances paritaires et consultatives dédiées au secteur et notamment: i) le comité Consultatif de la formation Professionnelle (CCFP) et ii) le Comité Consultatif de la Certification Professionnelle (CCCP). Ces instances seront le lieu de coordination et de dialogue stratégique et politique entre le territoire et la CE.

2.2.4 *Evaluation de la capacité institutionnelle*

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est responsable du lancement, du suivi et de la coordination du programme du 10^{ème} FED dont la gestion est assurée par une **unité technique de gestion (UTG)**, institutionnalisée qui comprend le directeur de la DFPC ou son représentant ; la personne en charge des affaires européennes du gouvernement et le représentant de la direction du budget et des affaires financières (DBAF). Des rencontres fréquentes et des échanges de courriels ont lieu très régulièrement entre l'UTG et la délégation de la Commission européenne via le bureau de Nouméa.

La DFPC a pour mission de mettre en œuvre la politique de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie. Au travers d'un plan de formation annuel et d'échanges de savoirs, la DFPC s'attache à développer l'expertise de ses ressources humaines et celles de ses partenaires. Les mécanismes de concertation avec les responsables du gouvernement sont pleinement opérationnels.

2.2.5 *Cadre général pour le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles*

La déclinaison opérationnelle de la stratégie sectorielle et du PAPS est développée dans le **schéma directeur de la DFPC**, réalisé dans le cadre du Plan de Performance des Politiques Publiques (PPPP), qui comprend des programmes déclinés en objectifs stratégiques, actions et objectifs opérationnels dont la mise en œuvre effective est vérifiée par des indicateurs de résultat. Le schéma directeur et le PPPP permettent un suivi de la programmation des actions et des dépenses à moyen-terme secteur par secteur.

Concrètement, le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur de la formation professionnelle est réalisé sur la base d'une évaluation annuelle qui porte sur l'ensemble des bénéficiaires (demandeurs d'emploi, salariés ou travailleurs indépendants). Ce suivi est sous-traité à l'Institut pour le Développement des Compétences (IDC-NC), qui, sur la base d'un cahier des charges annuel co-construit, consolide les données de la programmation annuelle et produit les statistiques selon deux échéances annuelles : i)- partiellement au terme de l'année calendaire ; et ii)- en totalité au terme de l'exécution de la programmation annuelle (en fin d'année n+1). Le reporting mensuel des données est supervisé par la DFPC et conduit à la définition régulière de mesures de correction co-construites avec les opérateurs.

2.2.6 *Situation macroéconomique*

Entre 1998 et 2008, la Nouvelle-Calédonie a enregistré une **croissance économique soutenue**, supérieure à 3% en termes réels et de 7% en valeur (moyenne annuelle).⁴⁵ L'inflation, modérée (en moyenne 1,7% sur les dix dernières années), a cependant connu un pic en 2008 (+2,9% en moyenne). L'économie de la Nouvelle-Calédonie est dominée par son secteur tertiaire : le secteur des services contribue à hauteur de 70% au PIB (y compris les services non marchands à hauteur de 25%), le nickel (mines et métallurgie) pour 10% au PIB, le BTP pour 9% et le reste de l'industrie pour 7% environ. Avec environ 2%, le poids de l'agriculture est devenu marginal mais reste toutefois déterminant en termes d'aménagement du territoire.

⁴⁵ L'année 2007 particulièrement atypique en raison de la hausse « irrationnelle » des cours du nickel a conduit à une forte augmentation du PIB : +17% en valeur. En 2008, la croissance de la NC a été freinée par la crise du nickel (qui s'est traduite par une chute des cours mondiaux de 40%) ainsi que par une réduction des investissements (-37%). Toutefois, le territoire a été relativement épargné par la crise mondiale et, pour 2009, la croissance attendue devrait avoisiner 1,6% (en termes réels).

Pour les prochaines années, la Nouvelle-Calédonie devrait retrouver une croissance plus soutenue résultant de nombreux projets d'investissements privés (liés notamment aux trois usines métallurgiques de nickel) et publics (dans les infrastructures et le logement social) et favorisée par la forte augmentation des exportations de nickel liée à la mise en services des usines de transformation. Enfin, elle devrait bénéficier de la robustesse de la monnaie (le F.CFP étant à parité fixe avec l'Euro). Ces atouts pourraient se traduire par une croissance à moyen terme de l'ordre de 5 à 7% par an.

Le **budget** de la Nouvelle-Calédonie étant un **budget de répartition**, près de 70% est redistribué vers les autres collectivités. La particularité du budget de la Nouvelle-Calédonie réside dans le fait qu'il doit être voté en équilibre réel, c'est à dire qu'il **interdit tout déficit budgétaire**. Les conditions de l'équilibre réel exigent la réunion de trois éléments : l'équilibre des recettes et des dépenses de chacune des sections (fonctionnement et investissement), des ressources définitives suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt et l'évaluation sincère de toute recette ou dépense inscrite dans le budget. Depuis 2008, la direction du budget et des affaires financières est dotée d'un outil de cadrage budgétaire basé sur des éléments conjoncturels estimés par des experts de tous les secteurs de l'économie calédonienne.

Fortement corrélé à l'activité du nickel, le budget prévisionnel total de la Nouvelle-Calédonie a crû jusqu'à 1,8 milliards d'euros en 2008 pour retomber à 1,7 milliards d'euros en 2009, en raison de la crise internationale qui a également touché le secteur du nickel. L'évolution moyenne annuelle du budget de la Nouvelle-Calédonie entre 2004 et 2009 est de 10,03 %.

La **dette publique** est faible : elle représentait 4,8% du PIB en 2006 avec 260 millions d'euros. Les résultats 2008 de la **balance des paiements** sont présentés en annexe. S'agissant du rôle de **l'aide extérieure** dans l'économie, les transferts de l'Etat français en Nouvelle-Calédonie ont représenté 993 millions d'euros.⁴⁶

2.2.7 *Gestion des Finances Publiques (GFP)*

Le système de gestion des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie répond en tous points aux grands principes du **droit budgétaire français** qui est notamment assis sur une séparation rigoureuse des ordonnateurs et des comptables, et sur des contrôles internes et externes complets et efficaces.

Les **conclusions du rapport de la mission d'évaluation PEFA effectuée en 2008 sont positives** : i)- le système des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie permet une gestion saine et ses performances contribuent essentiellement à l'objectif de « discipline budgétaire » ; ii)- son budget est globalement sincère ; iii)- il est soumis par le gouvernement au congrès accompagné d'une documentation budgétaire exhaustive ; iv)- le public a accès aux principales informations budgétaires ; par ailleurs, ces relations entre la collectivité Nouvelle-Calédonie et les provinces sont transparentes même s'il s'agit d'entités juridiques autonomes ; v)- ce budget, basé sur les politiques publiques, est préparé de façon transparente et dans les délais prévus ; vi)- les pouvoirs exécutif et législatif y respectent leurs rôles respectifs ; vii)- au plan comptable, l'enregistrement de l'information se fait conformément aux normes internationales. **Cependant**, viii)- les outils de prévision budgétaire s'améliorent mais n'intègrent pas encore la budgétisation pluriannuelle glissante ou les cadres de dépenses sectoriels à moyen terme.

En vue d'une amélioration de son système de gestion de finances publiques et pour répondre au point viii), la **Nouvelle-Calédonie s'est engagée** dès la fin de l'année 2008 **dans un programme de modernisation** dénommé **Plan de performance des politiques publiques** qui correspond à un **cadre des dépenses à moyen-terme** selon la terminologie de la CE. Ce plan, qui intègre la mise en place de politiques publiques par secteur et un outil correspondant à un cadre des dépenses à moyen-terme, vise à améliorer la vision prospective de la collectivité (établissement d'un budget économique et de perspectives macro-économiques de moyen terme) et à moderniser la gestion des finances publiques. Des schémas directeurs pour l'ensemble des secteurs d'intervention de la collectivité ont été élaborés pendant l'année 2009 par les directions et validés par le gouvernement début 2010. Ils ont été utilisés et associés dès le budget 2011 (préparé pendant le deuxième semestre 2010) à une budgétisation pluriannuelle des moyens (prévision des dépenses à moyen-terme).

⁴⁶ Voir Partie A, point 4.2

2.3. Eligibilité à l'appui budgétaire

2.3.1 Politique et stratégie de développement sectoriel

Il existe une **politique et stratégie sectorielle bien définie qui répond aux enjeux et aux problèmes rencontrés en Nouvelle-Calédonie**. Une stratégie à moyen terme du secteur de la formation professionnelle continue a été élaborée fin 2008 pour couvrir la période 2008-2012. Ce document a été validé par le gouvernement collégial et par le congrès (voir budgets primitifs 2009 et 2010). Le schéma directeur élaboré dans le cadre du PPPP concrétise cette stratégie sectorielle. La stratégie sectorielle post-2012 s'écrira en 2011 à la lumière des résultats des études menées actuellement par le gouvernement (voir 2.4).

2.3.2 Stabilité macro-économique⁴⁷

De nombreuses études démontrent que le dynamisme économique de la Nouvelle-Calédonie (voir point 2.2.6) devrait se poursuivre malgré les inquiétudes récurrentes nées de la crise financière de 2008. **La stabilité macro-économique devrait donc être assurée**. Les secteurs devant plus particulièrement bénéficier de ce dynamisme sont la mine et la métallurgie, les activités de transformations industrielles, la construction et les travaux publics et le tourisme. Des efforts importants sont portés au bénéfice du secteur agricole pour tenter de réduire la dépendance alimentaire extérieure et diminuer l'exode rural. De même, la promotion des énergies renouvelables ainsi que la valorisation de la biodiversité sont perçues comme autant d'initiatives potentiellement porteuses de développement.

2.3.3 Gestion des finances publiques (GFP)

Le territoire présente une situation satisfaisante au regard des critères d'éligibilité relatif à la gestion des finances publiques. Le gouvernement a mis en place le Plan de Performances des Finances Publiques, programme crédible et adéquat en vue d'améliorer la GFP.

2.4. Enseignements tirés

Depuis le 9^{ème} FED, la coopération entre l'UE et la Nouvelle-Calédonie est concentrée sur la **formation professionnelle**. Les rapports annuels d'exécution du DOCUP du 9^{ème} FED ont été validés à l'unanimité par le comité de suivi chaque année et les 5 tranches annuelles versées par la Commission européenne.⁴⁸

S'agissant des **résultats atteints, le PAPS du 9^{ème} FED** a permis d'engager un certain nombre de **réformes de long terme de la gestion des finances publiques** ont été amorcées.⁴⁹ Il a apporté une contribution majeure à la **politique sectorielle** en provoquant une profonde réforme des modalités d'utilisation de l'outil « formation professionnelle ». Les acteurs institutionnels de l'insertion et de la formation **ont renforcé leurs capacités**, tout particulièrement la DFPC. Des **instruments et des outils d'observation** de l'insertion professionnelle (comme l'Observatoire de l'emploi de l'IDC-NC) ont été créés. Le dispositif a gagné en souplesse en opérant un véritable tournant : à des besoins structurels clairement définis sur le moyen terme vient s'associer l'identification de besoins conjoncturels auxquels il est possible d'apporter des réponses dans

⁴⁷ L'essentiel de cette analyse relève du Schéma d'aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie, <http://www.nouvellecaledonie2025.gouv.nc/portal/page/portal/sap/>; L'Economie calédonienne en mouvement, les défis de la croissance calédonienne, édition 2008 ; téléchargeable sur <http://www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/publications/etudes-cerom-114/> ; ainsi que les bilans annuels de l'ISEE (<http://www.isee.nc>) et de l'IEOM (<http://www.ieom.fr>)

⁴⁸ Les enseignements administratifs à tirer sont : (i) une avance des fonds plutôt qu'un remboursement à posteriori (ii) une adaptation à la disponibilité des indicateurs statistiques en fin d'année n+1. Voir Rapports Annuels d'Exécution 2004 à 2009 pour des données chiffrées.

⁴⁹ Les réalisations concrètes du 9^{ème} FED en matière de GFP sont l'acquisition en 2006-2007 d'un progiciel de gestion financière (SURFI) qui a permis de fiabiliser la comptabilité ordonnateur et d'améliorer l'information et la gestion financière ; la modification de la loi organique en août 2009 afin de donner la possibilité à la NC de voter des autorisations d'engagement (AE/CP) pour une amélioration de la gestion pluriannuelle du budget de la NC, et enfin la mise au point des outils de prospective : modèle Amédée et modèle beau -temps (long terme). Les mesures amorcées sous le 9^{ème} FED mais non encore abouties sont, entre autres, la réforme du code de marchés publics, la modernisation de la nomenclature comptable, la mise en place du PPPP, la rédaction d'un règlement financier, etc...

des délais très brefs. Le programme a également permis d'amorcer l'expérimentation de la sectorisation des organismes de formation, avec les premiers choix de localisation ajustée aux bassins d'emploi.⁵⁰

Depuis 2010, la **réforme** amorce une nouvelle mutation que va accompagner le PAPS du 10^{ème} FED. Après avoir abandonné une politique d'achat assujettie à l'offre des organismes de formation et mis en place une démarche d'achat centrée sur des études sectorielles révélatrices de besoins récurrents, le dispositif affine désormais l'appréciation de ses besoins en formation grâce à une **implication forte des acteurs économiques**. La formation professionnelle tend à abandonner sa vocation initiale d'outil institutionnel pour devenir un outil partagé entre les différentes composantes publiques (provinces et gouvernement) et privées (branches professionnelles et entreprises). L'appui budgétaire du 10^{ème} FED dépassera la simple continuité des actions déployées au cours du 9^{ème} FED et ouvrira une seconde offensive centrée sur la qualité de la formation professionnelle où l'ambition ne sera pas de « faire plus mais de faire mieux » par la mise en place généralisée des pôles d'excellence sectoriels⁵¹.

La **Chambre Territoriale des Comptes** a mené une **évaluation** dont les résultats, dévoilés courant 2010, sont intégrés dans la stratégie du gouvernement. Parallèlement, le gouvernement a lancé plusieurs études en 2010 avec d'une part, les états généraux de la formation professionnelle, qui ont ouvert un débat participatif et recherché des pistes d'amélioration à moyen terme et d'autre part une évaluation de la politique publique du secteur, dont les résultats et les orientations stratégiques à 5 ans devraient être connus fin 2010.

2.5. Actions complémentaires

Il y a peu d'actions financées par la Commission européenne qui complètent le présent PAPS et qui sont encore en cours. La plupart des actions menées sur les FED précédents et comprenant un volet formation sont achevées. Cependant, la Nouvelle-Calédonie s'intéresse au dispositif de financement européen « *Education-formation tout au long de la vie* » qui couvre la période 2007-2013 et souhaiterait développer ses partenariats avec la CE grâce aux programmes Léonardo Da Vinci (enseignement et la formation professionnelle) et GRUNTVIG (éducation des adultes).

2.6 Coordination des bailleurs de fonds

En dehors de l'appui de la Commission européenne, la Nouvelle-Calédonie ne reçoit pas à proprement parler de sources de financement en provenance d'autres bailleurs de fonds que celui de la CE. Elle bénéficie du concours direct de son État-membre (France) via les contrats de développement. Les projets touchant la formation professionnelle sont coordonnés avec les actions financées par la CE. Les aides de l'Etat membre et les fonds du FED sont ainsi mutualisées.

3. DESCRIPTION

3.1 Objectifs

L'appui budgétaire sectoriel prévu dans le cadre du 10^{ème} FED est de **19,81 millions d'euros**. Il doit s'étaler sur une période d'environ 4 ans, de 2010 à 2013. **L'objectif général du PAPS** est d'appuyer la stratégie sectorielle du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation professionnelle et notamment sa réforme.⁵² Après le travail de fond fortement structurant impulsé au cours du 9^{ème} FED, ce PAPS permet d'entrevoir des changements plus puissants sur un terrain désormais en capacité de les accepter.

⁵⁰ L'accroissement quantitatif du traitement des publics a aussi démontré la nécessité de s'engager dans une élévation du niveau de qualité des formations, avec notamment la création du programme de professionnalisation des acteurs de la formation (formateurs, conseillers, responsables de formation...).

⁵¹ Les pôles d'excellence sectoriels sont des plateaux techniques de formation dotés d'équipements moderne ; les formateurs étant de très bons techniciens et disposant d'une solide formation pédagogique. Ces espaces de formation sont tous publics (salariés, demandeurs d'emploi) et ils couvrent les niveaux de formation V, IV et III. L'enseignement y est réalisé en continu comme en alternance. Les groupements d'entreprises sont associés à la gouvernance de ces nouvelles structures.

⁵² Voir Schéma Directeur: (i) orienter et faciliter l'accès à la formation professionnelle (ii) Fournir en quantité et qualité la ressource humaine nécessaire au marché du travail et (iii) Structurer et développer la formation professionnelle

Les **objectifs spécifiques** sont de (i) développer l'accès aux formations et accompagner les bénéficiaires (ii) développer l'employabilité et la mobilité des bénéficiaires (iii) d'assurer l'adéquation du dispositif de formation et de certification aux besoins des acteurs sociaux économiques et des attentes politiques.

3.2 Résultats escomptés et principales activités

Les **résultats attendus** sont de (i) orienter et faciliter l'accès à la formation professionnelle ; (ii) Fournir en quantité et en qualité la ressource humaine nécessaire au marché du travail (iii) structurer et développer la formation professionnelle.

Les **activités principales** comprennent la poursuite d'un dialogue politique, stratégique et technique orienté sur les résultats, dans les secteurs clés tels que les politiques sectorielles, le cadre macro-économique et la gestion des finances publiques. Les **activités sectorielles** comprendront (i) l'analyse des publics ; la préparation de l'entrée en formation ; l'information, l'accueil, l'orientation, le positionnement et la prise en charge des bénéficiaires ; (ii) la qualification pour l'emploi, le soutien aux initiatives sectorielles, l'accompagnement et le développement des actifs et des publics spécifiques; (iii) le dimensionnement et l'adaptation des moyens humains et des infrastructures de formation et de péri-formation ; la réglementation et le contrôle du dispositif de formation professionnelle ; l'animation et le pilotage du dispositif de formation et de certification

3.3 Risques et hypothèses

Les risques sont significativement circonscrits grâce aux jalons de réforme posés au cours du 9^{ème} FED. Les responsables qui ont géré et accompagné la mise en œuvre du précédent programme ont été maintenus à leur poste et ont étoffé leurs équipes. Le seul risque éventuel serait lié aux difficultés relatives de la pérennisation des cadres et des collaborateurs des structures opérationnelles. Une certaine vigilance sur la gestion de ces ressources humaines et sur leur management est à maintenir en alerte. Les principales hypothèses du programme sont que (i) le gouvernement a les capacités de planifier, concevoir et mettre en œuvre la stratégie sectorielle et que (ii) les conditions macro-économiques demeurent stables.

3.4 Parties prenantes

Les **parties prenantes** sont le gouvernement, les élus du congrès, les provinces, l'Etat membre, la société civile, etc... Ils ont été largement consultés et se sont approprié le programme. Les acteurs de la formation professionnelle se réunissent 2 à 3 fois par an dans les instances paritaires et consultatives dédiées au secteur et notamment: i) le comité Consultatif de la formation Professionnelle (CCFP) et ii) le Comité Consultatif de la Certification Professionnelle (CCCP).

Les **publics cibles prioritaires** directement concernés par le PAPS (salariés et demandeurs d'emploi) sont (i) les personnes dont les compétences ne correspondent pas aux besoins spécifiques des entreprises ; (ii) les personnes insuffisamment qualifiées pour répondre aux nouvelles exigences technologiques ou commerciales des entreprises ; (iii) les jeunes issus du système scolaire sans certification ; (iv) les personnes issues de la société traditionnelle qui éprouvent, malgré leurs souhaits, des difficultés à adopter les comportements attendus dans le monde de l'entreprise.

3.5 Questions transversales

Une forte ambition viendra accompagner l'affranchissement des **femmes** des clichés encore tenaces dans la société calédonienne pour qu'elles comptent parmi les bénéficiaires et qu'elles soient pleinement représentées dans les processus d'analyse et de prise de décision de la réforme. Les structures et acteurs de l'accueil et de l'accompagnement seront mobilisés pour adopter les postures et les comportements attendus pour le traitement de ce public féminin. Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie compte sur l'évolution de la qualité de la formation pour favoriser l'élévation des compétences professionnelles des femmes et améliorer leur facilité d'accès au marché de l'emploi. Le renforcement des outils de formation et leur meilleure répartition territoriale ont été conçus pour simplifier l'accès aux formations et favoriser la réussite des femmes. Les **populations autochtones**, notamment celles appartenant à des communautés éloignées des bassins d'emploi et des pôles d'activités seront au cœur des préoccupations du PAPS, avec l'ambition de proposer des situations d'apprentissage mieux adaptées à leurs modes privilégiés d'acquisition. Les **questions environnementales**, déjà prises en compte dans les programmes de formation professionnelle,

vont devenir des objets pédagogiques et amener les formateurs à évoluer vers l'expertise en matière d'environnement dans leur propre spécialité. Les pôles d'excellence sectoriels devront, à fortiori faire preuve d'exemplarité dans ce domaine. En termes de **gouvernance**, l'ensemble des parties prenantes seront associées et informées en toute transparence.

4 QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Mode de gestion

Gestion centralisée via la signature d'une convention de financement avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

4.2 Procédures de passation de marchés et d'octroi de subvention

La composante "Aide Complémentaire" sera mise en œuvre de façon centralisée conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

4.3 Budget et calendrier

4.3.1 Budget

Le budget alloué est de 19,81 millions d'euros. Il se compose d'une composante Appui Budgétaire de 19,65 M€ et d'une composante Aide Complémentaire de 160,000 € L'appui budgétaire sera décaissé, à titre indicatif, en trois tranches, selon le schéma indicatif suivant :

Revue annuelle sectorielle et de la GFP	Requête de décaissement soumise par l'OT	Période de référence pour le décaissement de la tranche	Date de décaissement	Année fiscale	Tranches		
					Décaissement n°	Tranche	Montant
Septembre 2011	Octobre 2011	1 ^{er} janvier au 31 octobre 2010	Janvier 2012 au plus tard	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012	Décaissement n°1	Tranche fixe A	4.65 M€
						Tranche variable A	2.0 M€
Septembre 2012	Octobre 2012	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	Janvier 2013 au plus tard	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	Décaissement n°2	Tranche fixe B	3.7 M€
						Tranche variable B	2.8 M€
Septembre 2013	Octobre 2013	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012	Janvier 2014 au plus tard	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	Décaissement n°3	Tranche fixe C	3.7 M€
						Tranche variable C	2.8 M€
Aide Complémentaire							0.16 M€
TOTAL							19.81 M€

La composante « Aide Complémentaire » sera utilisée pour des supports ponctuels tels que la revue annuelle de la Gestion des Finances Publiques, les évaluations de la performance sectorielle ou des études équivalentes, si la gestion locale des contrats présente une valeur ajoutée.

4.3.2 *Calendrier*

La durée de mise en œuvre du projet est de 48 mois pour la phase de mise en œuvre opérationnelle suivie d'une période de 24 mois pour la phase de clôture du programme, étant signalé que tous les décaissements seront effectués sur la période initiale de 4 ans.

4.4 **Suivi de l'exécution et critères de décaissement**

Le suivi technique et financier sera assuré au quotidien dans le cadre des responsabilités du bénéficiaire. Le système de suivi interne, technique et financier permanent du programme élaboré par la DFPC sera utilisé pour élaborer les rapports sur l'état d'avancement des travaux (voir DTA).

Les **conditions générales** pour tous les déboursements sont basées sur les critères d'éligibilité à l'appui budgétaire, liés à la politique et stratégie sectorielle, la politique de stabilité macro-économique et le progrès dans la réforme de la gestion des finances publiques. Les **critères de décaissement** des tranches variables répondront aux indicateurs utilisés dans le cadre du schéma directeur de la DFPC qui vérifient la mise en œuvre de la stratégie sectorielle du gouvernement.

4.5 **Évaluation et audit**

Des évaluations externes sont réalisées par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission avec une mission d'évaluation à mi-parcours et une évaluation finale au début de la phase de clôture. Le bénéficiaire et la Commission européenne analysent les conclusions et les recommandations de l'évaluation à mi-parcours, définissent collégalement les mesures d'ajustement et envisagent, le cas échéant, la réorientation du programme.

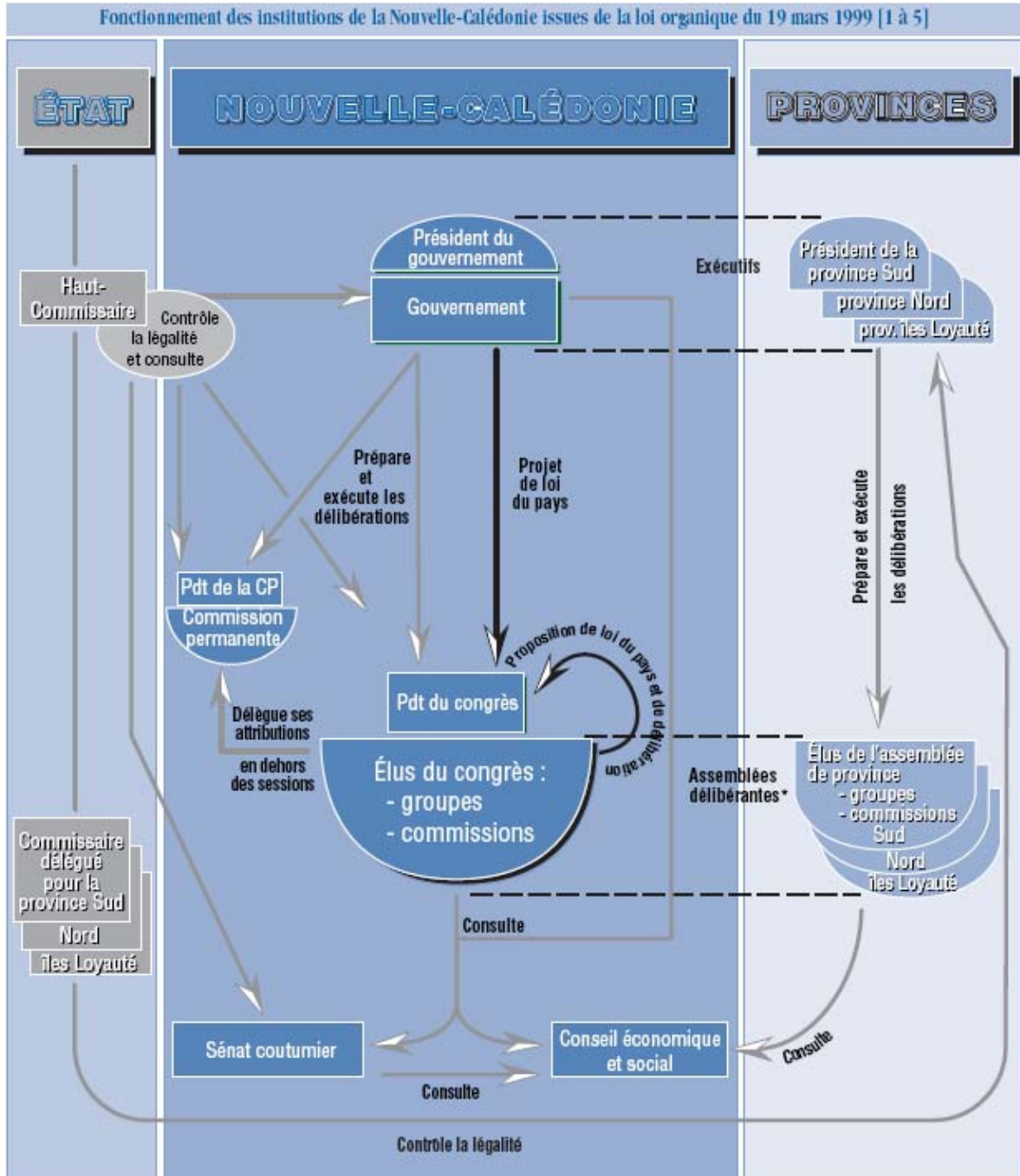
4.6 **Communication et visibilité**

La Nouvelle-Calédonie s'est toujours attachée à promouvoir largement l'image de l'Union européenne et à assurer une **visibilité optimale des projets financés par le FED** (association du Bureau de la Commission de Nouméa lors des campagnes de communication). Par ailleurs, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a organisé en 2009 et 2010 la « **Semaine de l'Europe** », évènement qui permet à la Nouvelle-Calédonie et à l'Europe d'échanger mais aussi de présenter les activités menées par l'UE aux pouvoirs publics, aux instances dirigeantes et à la société civile.

Annexe 1

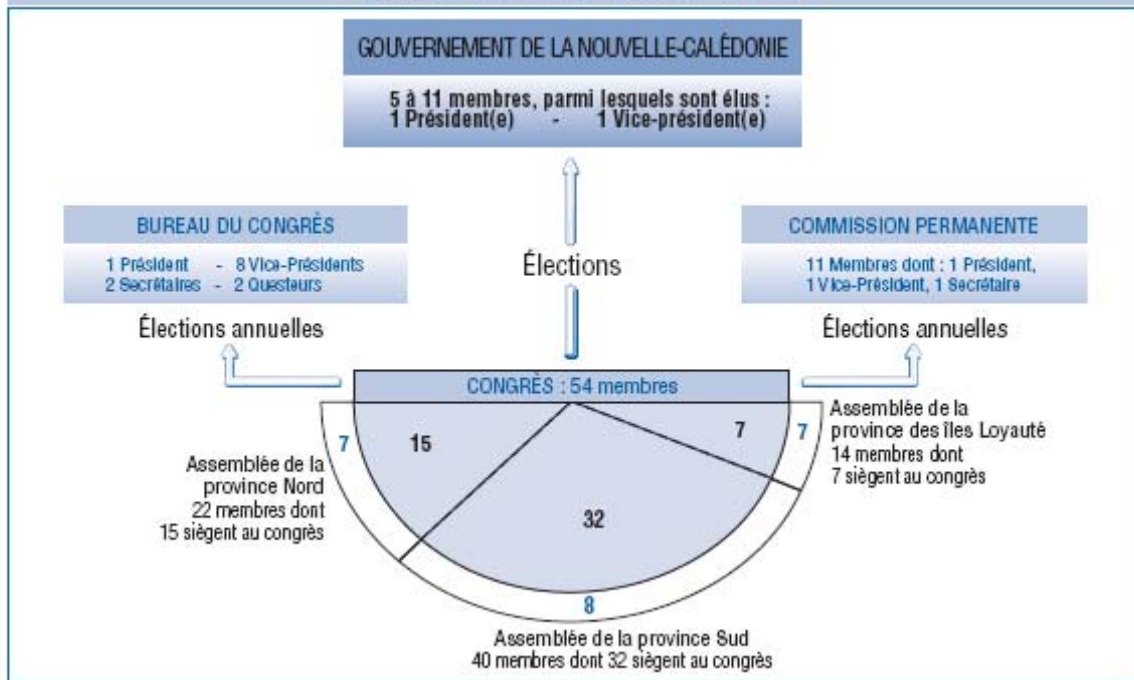
Les institutions de la Nouvelle-Calédonie

(source : ISEE)



*Les assemblées des provinces forment le congrès voir 3.2

Composition du congrès et du gouvernement [1 et 2]



Annexe 2

STATISTIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Indice de Gini

<i>Egalité parfaite</i>	0
France	0.32
Australie	0.35
Nouvelle-Zélande	0.36
Province Sud	0.38
Nouvelle-Calédonie	0.42
Province Nord	0.46
Mayotte	0.49
Wallis-et-Futuna	0.5
Province Iles Loyauté	0.52
<i>Inégalité totale</i>	1

Source (pour la NC) : BCM 2008, ISEE

Evolution du PIB et du PIB par habitant (1.000 F CFP = 0,00838 €)

	2000	2005	2006 e	2007e	2008e
Produit Intérieur Brut (Milliards de F.CFP)	441,9	598,4	652,4	771,8	728,5
Taux de croissance apparent	8,2	5,8	9,0	18,3	-5,6
Taux de croissance réel	2,5	3,6	4,0	5,6	0,2
PIB/Habitant (F.CFP)	2 072 277	2 552 977	2 735 900	3 183 993	2 952 919
Taux de croissance apparent	6,1	3,9	7,2	16,4	-7,3

Ressources et emplois de biens et services à prix courants

	2000	2004	2005	2006 e	2007e	2008e
Ressources	607 953	772 441	840 415	938 783	1 112 212	1 093 322
Produit intérieur brut	441 872	565 528	598 402	652 401	771 835	728 512
Importations	166 081	206 913	242 013	286 382	340 377	364 810
Emplois	607 953	772 441	840 415	938 783	1 112 212	1 093 322
Dépenses de consommation finale des ménages	287 487	352 690	380 406	406 531	433 267	464 598
Dépenses de consommation finale des adm	118 439	144 925	152 945	163 559	174 194	184 324
Formation brute de capital	101 365	150 446	178 604	213 572	292 276	309 608
Exportations	100 662	124 380	128 460	155 120	212 475	134 791

Unité : million de F.CFP

Source : ISEE

Structure de la valeur ajoutée

	2000	2004	2005	2006	2007e	2008e
Primaire hors nickel	2%	2%	2%	2%	1%	1%
Industrie du nickel	9%	11%	10%	12%	21%	9%
BTP	9%	9%	9%	10%	9%	12%
Industrie (hors nickel)	8%	7%	7%	8%	6%	7%
Services marchands	47%	48%	48%	45%	41%	47%
Services non marchands	24%	23%	23%	23%	21%	24%

Principaux postes de la balance des paiements 2008

	Crédits	Débets	Soldes
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	302 031	408 281	-106 250
BIENS	110 552	245 955	-135 403
SERVICES	49 295	113 574	-64 279
REVENUS	63 926	19 289	44 637
TRANSFERTS COURANTS	78 258	29 462	48 796
COMPTE DE CAPITAL	1 591	1 504	87
COMPTE FINANCIER	776 427	659 041	117 385
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	0	11 222	-11 222
TOTAL GENERAL	1 080 048	1 080 048	0

Source : IEOM